

BUDGET PARTICIPATIF #2 2022 – 2023

Le bilan



Département de l'Aude

PLAN DU DOCUMENT

A.	UN BILAN EVALUATIF POURQUOI ET COMMENT ?	4
B.	LE BUDGET PARTICIPATIF #2 : LES PRINCIPAUX ELEMENTS	6
	Les grandes étapes	6
	Le cadre réglementaire	7
	Le cadre technique	9
C.	DU DÉPÔT DES IDÉES À L'ANNONCE DES RÉSULTATS.....	12
	PHASE 1 : LE DÉPÔT DES IDÉES (15 novembre au 31 décembre 2022)	12
	Le lancement.....	12
	L'ouverture de la plateforme numérique participative	12
	Les Fabriques des idées : une mobilisation au plus près des territoires et des Audois	13
	PHASE 2 : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'IDÉE AU PROJET (novembre 2022- mars 2023) ...	14
	L'organisation interne pour instruire les idées	14
	L'accompagnement de l'idée au projet.....	15
	PHASE 3 : LA CAMPAGNE ET LE VOTE (avril 2023)	17
	La préparation au vote	17
	La campagne des porteurs de projet.....	18
	Le vote.....	19
	Le dépouillement et la pondération	19
	L'annonce des résultats	20
	Validation de la liste des 27 lauréats par l'Assemblée départementale	20
	PHASE 4 : le SUIVI DES LAURÉATS (à partir de juin 2023)	21
	Rencontre avec les lauréats pour finaliser l'instruction.....	21
D.	LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DEPARTEMENTALE	22
	La campagne pour la phase de dépôt des idées.....	22
	La campagne pour la phase de vote	23
	La fréquentation de la plateforme.....	23
E.	LA COMMISSION DE SUIVI	24
	Le contenu des 7 réunions entre décembre 2022 et octobre 2023.....	24
	La mobilisation des membres sur toute la durée du dispositif	25
F.	ANALYSE DES IDÉES, DES PROJETS et des laureats.....	25
	Suivi statistique du dépôt des idées	25
	Analyses thematique, budgetaire, territoriale	26
	Du BP1 au BP2	26
	Les thèmes.....	26

Les cantons	27
Le montant des projets	28
G. LES VOTES.....	31
H. L'ENQUETE AUPRES DES UTILISATEURS DE LA PLATEFORME.....	35
Profil des répondants.....	35
Avis sur la démarche	36
Communication.....	38
Le retour des porteurs d'idées et de projets.....	39
Le vote.....	42
Engagement et citoyenneté	43
I. LES ENSEIGNEMENTS DU 2 ^{ème} BUDGET PARTICIPATIF DE L'AUDE.....	44
Le sens de la démarche et les projets.....	44
La mobilisation.....	47
Le vote.....	48
Annexe	49

A. UN BILAN EVALUATIF POURQUOI ET COMMENT ?

Pourquoi un bilan évaluatif ?

- Mesurer si les objectifs ont été atteints
- Trouver des pistes d'amélioration pour un 3^{ème} budget participatif
- Rendre compte de la bonne utilisation de l'argent public
- Mesurer l'implication des services et des partenaires

Que souhaite-t-on évaluer ?

- Évaluer l'expérience des habitants par rapport à la démarche : l'efficacité et l'impact du budget participatif
- Évaluer la conduite du projet en interne

Type d'évaluation : Évaluation du processus et des résultats du BP2

Les questions évaluatives

Qui participe au budget participatif ? Pour quelles raisons ?

- A-t-on élargi la mobilisation ?
- La communication déployée est-elle incitative ?
- Les participants connaissent-ils le principe du budget participatif (oui, non, pourquoi) ?
- Les idées déposées l'ont-elles été pour défendre l'intérêt d'un petit groupe, l'intérêt d'un territoire ou pour répondre à des réels enjeux communs ?
- Comment les porteurs d'idées et de projets ont vécu l'expérience et l'accompagnement ?

Est-ce que le budget participatif a permis aux Audois d'augmenter leur pouvoir d'agir ?

- Le Département a-t-il développé des outils de participation adaptés ?
- Le budget participatif permet-il une meilleure connaissance du fonctionnement de la collectivité à l'issue de la démarche ?
- En quoi le budget participatif est-il créateur de lien sur le territoire ?

Les modalités mise en place ont-elles permis d'atteindre les objectifs fixés ?

- Le calendrier : S'est-on laissé assez de temps pour chaque étape : préparation du règlement, lancement, mise en place de la plateforme, instruction des projets, dépôt, vote ?
- La communication : Les outils de communication sont-ils en adéquation avec les publics et objectifs visés ? Quelle pertinence des outils de communication (papier, numérique) ?
- La mobilisation : A-t-on sollicité les relais identifiés ? Quelle implication des élus ?
- Les idées/projets : Sont-ils en adéquation avec le sens de la démarche ?
- L'accompagnement : Quels retours sur l'organisation et le rôle de l'équipe projet ?
- Le vote : A-t-on simplifié le vote ?
- La commission de suivi
- Les coûts engagés

Le budget participatif permet-il de répondre aux besoins des Audois ? À l'intérêt général ?

- Augmentation du pouvoir d'agir de la collectivité grâce aux besoins révélés.

Le budget participatif a-t-il permis de développer la transversalité entre les directions ?

- Quels retours de l'équipe projet élargie ?
- Quelles suites sont données aux projets que le budget participatif ne peut pas soutenir ?

Un bilan « évaluatif » participatif

Phase 1 : octobre à décembre 2023 - le bilan

Organisation de rencontres avec les acteurs suivants

À partir de l'analyse des données statistiques et des objectifs initiaux de la démarche, des rencontres ont été animées pour travailler sur le bilan.

- L'équipe projet
- L'équipe projet élargie
- Les conseillers départementaux
- La commission de suivi
- Le comité Économique Social et Environnemental (CESE)

Enquête en ligne du 15 novembre au 8 décembre 2023 en direction des votants et de tous les porteurs d'idées et de projets inscrits sur la plateforme au cours de ce deuxième budget participatif : **1 369 répondants.**

Phase 2 : janvier à juin 2024 - construire les préconisations

- En lien avec les mêmes groupes d'acteurs que la phase 1
- Avec un « panel » composé de porteurs d'idées et de projets volontaires

B. LE BUDGET PARTICIPATIF #2 : LES PRINCIPAUX ELEMENTS

LES GRANDES ETAPES

Phase préparatoire : définition du cadre (août à octobre 2022)

- 26 septembre : adoption par l'Assemblée départementale des grands principes qui encadrent le deuxième budget participatif
- 28 octobre : adoption du règlement du deuxième budget participatif par la commission permanente

Phase 1 : dépôt des idées (du 15 novembre au 31 décembre 2022)

- 14 novembre : réunion de lancement, installation de la commission de suivi et ouverture de la plateforme jeparticipe.aude.fr
- Du 18 novembre au 16 décembre : 18 réunions d'information nommées « La Fabrique des idées »
- 31 décembre : clôture du dépôt des idées

Phase 2 : accompagnement de l'idée au projet (novembre 2022 à mars 2023)

- Accompagnement des porteurs d'idée (faisabilité technique, juridique, vérification des dépenses prévues...), mobilisation des services, etc.
- Réunions régulières de la commission de suivi
- 13 mars : validation de la liste des projets qui seront soumis au vote par la commission de suivi

Phase 3 : campagne et vote des Audois (mars à avril 2023)

- 31 mars : modification du règlement par la commission permanente sur proposition de la commission de suivi concernant les modalités de pondération géographique des résultats du vote pour assurer au moins un lauréat par canton
- 25 mars : réunion à destination des porteurs de projet « Comment bien communiquer ? »
- Du 1^{er} au 30 avril : vote numérique
- 3 mai : dépouillement et contrôle des votes en présence de membres de la commission de suivi
- 5 mai : annonce des résultats en Facebook live par la présidente et la vice-présidente en charge de la démocratie et de la jeunesse en présence de la commission de suivi
- 26 mai : validation des résultats par l'Assemblée départementale en présence des 27 lauréats

Phase 4 : suivi des lauréats et lancement du bilan évaluatif (juin à septembre 2023)

- Juin à juillet : rencontre sur le terrain avec tous les lauréats et démarrage de l'instruction de chaque projet pour préparer le passage en commission permanente pour l'accord des subventions et la mise en place des conventions
- Septembre : lancement du bilan évaluatif

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Session du 26 septembre 2022 : adoption du cadre général du budget participatif et de son calendrier

Le cadre général :

- Un budget de 1,5 million d'€ pour accompagner des projets d'investissement qui seront réalisés dans l'Aude
- Des projets proposés par les Audois, votés par les Audois
- Des projets d'intérêt général, laïques et non discriminatoires
- Une commission de suivi associant des citoyens à la démarche aux cotés des élus et des représentants des instances consultatives de la collectivité¹.

Le calendrier :

- 15 novembre au 31 décembre 2022 : appel à idées (ouverture de la plateforme, campagne de communication, organisation de réunions publiques...)
- Novembre 2022 à février 2023 : accompagnement des porteurs d'idées pour les transformer en projet
- Mars : validation de la liste des projets, préparation du vote et accompagnement des porteurs de projet pour lancer leur campagne de vote
- Avril : organisation du vote numérique
- Mai : proclamation des résultats et l'Assemblée départementale prend officiellement acte du résultat.

À partir de ce cadre très global, le travail a été engagé pour formaliser le règlement en précisant les aspects suivants :

- Les types de projet éligibles
- Les publics pouvant déposer une idée
- Les structures pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage des projets
- Le montant maximum des projets éligibles
- Les champs thématiques sur lesquels sera ouvert le budget participatif
- Les modalités de vote : les participants (âge, lieu de résidence, etc.), le nombre de projets pour lesquels chaque votant pourra s'exprimer, etc.
- La pondération des résultats pour assurer l'équité territoriale,
- Etc.

Commission permanente du 28 octobre 2022 : adoption du règlement

Le règlement précise les conditions de mise en œuvre du budget participatif :

- Les objectifs et le cadre global
- Le calendrier
- Les modalités d'accompagnement de l'idée au projet
- La campagne des porteurs de projets
- Les modalités du vote
- La détermination des lauréats
- L'attribution de la subvention et le conventionnement
- Le rôle de la commission de suivi du budget participatif tout au long du dispositif

¹ Conseil départemental des jeunes (CDJ), Conseil économique social et environnemental (CESE), Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Session du 17 octobre 2024

Document réalisé par la Direction de projet citoyenneté et démocratie participative
Direction générale adjointe des solidarités territoriales

En cohérence avec les préconisations issues de l'évaluation de la première édition, des éléments nouveaux ont été apportés au règlement de ce deuxième budget participatif.

Les éléments communs aux 2 éditions	
<ul style="list-style-type: none"> - Une enveloppe de 1.5 M€ pour des projets d'investissement dans l'Aude - Des projets proposés par les Audois, choisis par les Audois - Des projets d'intérêt général, laïques, non discriminatoires, accessibles au plus grand nombre et de dimension collective - Des projets qui s'inscrivent dans l'ensemble des champs d'intervention du département - Une commission de suivi garante de la démarche (1/3 élu, 1/3 instances consultatives, 1/3 citoyens suite au tirage au sort) - Un vote exclusivement numérique 	
BP#1	BP#2
Au moins 300 000 € pour des projets environnementaux	Des projets qui s'inscrivent dans les 17 Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies (Inégalités, pauvretés, environnement, climat, inclusion, jeunesse, etc.)
100 000 € maximum par projet	75 000 € maximum par projet
Pondération pour garantir autant de projets dans les communes de plus de 3 000 et de moins de 3 000 habitants, et à échelle départementale	Pondération pour garantir au moins 1 lauréat par canton afin d'assurer l'équité territoriale
Vote numérique obligatoire pour 4 projets sur 3 mois en période estivale	Vote numérique obligatoire pour 3 projets sur 1 mois au printemps
Dépôts des idées et votes à partir de 16 ans	Dépôts des idées et votes à partir de 11 ans

LE CADRE TECHNIQUE

La commission de suivi renouvelée

Afin de garantir l'implication des Audoises et des Audois tout au long du dispositif, il a été décidé de renouveler la commission de suivi pour :

- Assurer le suivi de la démarche
- Garantir la bonne conduite du projet
- Évaluer la démarche in fine

Sa composition dans le respect de la parité homme-femme est restée identique à la première édition

- 12 conseillers départementaux (6 titulaires et 6 suppléants)
- 12 représentants des instances consultatives départementales, 6 titulaires et 6 suppléants répartis comme suit :
 - 2 titulaires et 2 suppléants pour le Comité Économique, Social et Environnemental,
 - 2 titulaires et 2 suppléants pour le Conseil Départemental des Jeunes,
 - 2 titulaires et 2 suppléants pour le Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie,
- 12 citoyens volontaires (6 titulaires et 6 suppléants)

Désignation des membres

Le CESE et le CDCA ont désigné leurs représentants.

Le CDJ n'étant pas établi au moment de l'installation de la commission, ce sont deux jeunes en service civique pour la collectivité accompagnées par Unis Cité qui ont siégé à la commission.

Les élus départementaux ont été désignés par délibération de la commission permanente du Département du 21 juillet 2021.

Concernant le collège « des citoyens volontaires », un tirage au sort a été effectué lors de la réunion de lancement du 14 novembre 2022.

Au final, la commission de suivi était composée de 31 membres au lieu des 36 prévus, car certains sièges n'ont pas été pourvus (1 du CDCA, 2 du collège citoyens, 2 du CDJ).

La commission s'est réunie 7 fois entre décembre 2022 et octobre 2023.

L'équipe projet : accompagner et piloter la démarche

Un nouveau poste dédié au budget participatif

En cohérence avec les préconisations issues de l'évaluation du premier budget participatif, un poste de chargé de missions « démocratie participative » a été créé au sein de la direction de projet citoyenneté et démocratie participative. Ce poste de chargé de missions a été entièrement dédié au pilotage du budget participatif.

Ses missions :

- Mobiliser, fédérer et animer l'équipe projet
- Construire les contenus et mettre à jour la plateforme numérique en lien avec le prestataire
- Assurer une assistance aux utilisateurs (réponses aux sollicitations écrites ou téléphoniques) en particulier dans la phase de vote
- Accompagner les porteurs de projets
- Accompagner les lauréats pour la réalisation des projets (instruction pour passage en commission permanente, communication, inauguration, ...)
- Réaliser le bilan et préparer la nouvelle édition du budget participatif

Une équipe projet renforcée

Elle a été constituée en mobilisant des agents de différentes directions sur une partie de leur temps de travail

- DGA solidarités territoriales
 - o La directrice de projet citoyenneté et démocratie participative
 - o La chargée de mission démocratie participative
 - o Les 4 chefs de projets territoriaux
 - o La responsable de mission pilotage financier et grands projets
 - o La chargée de mission jeunesse
- DGA transition écologique mobilités : chargé de mission énergies renouvelables et transition écologique
- DGA des solidarités humaines : chargé de mission contractualisations solidaires
- Secrétariat général : chef du service juridique
- Direction de la communication : un agent
- Cabinet : un collaborateur

Cette équipe, installée dès le lancement de la démarche, s'est réunie ensuite une fois par semaine pour assurer le suivi de la démarche. Au total, 23 réunions ont été organisées entre septembre 2022 à octobre 2023 et 14 agents mobilisés.

Ses missions :

- Accompagner les porteurs d'idées,
- Gérer la plateforme numérique dédiée,
- Animer les réunions territoriales
- Diffuser l'information interne et externe (rencontres à mettre en place, animation, etc.),
- Préparer la commission de suivi,
- Gérer la boîte email budgetparticipatif@aude.fr,
- Conduire le bilan évaluatif.

Une équipe projet élargie aux différentes directions dès la phase d'accompagnement des porteurs d'idées

Afin de répondre aux besoins en expertise des référents chargés d'accompagner les porteurs d'idées, des agents ont été mobilisés au sein des services et directions thématiques pour :

- Vérifier que le Département ne menait pas déjà le type d'actions proposée par un porteur
- Savoir s'ils avaient connaissance des acteurs déposant les idées
- Les informer des idées émergentes dans leur domaine d'intervention
- Faire remonter les points de vigilance sur les projets
- Connaître les contraintes réglementaires en lien avec les idées
- Identifier les interlocuteurs et le circuit d'échange

Une plateforme numérique participative comme outil de communication et d'accompagnement des projets

Pour cette deuxième édition, la plateforme jeparticipe.aude.fr, proposée par le prestataire ID CITY, a été l'outil de promotion et de gestion des différentes phases du budget participatif.

Les aspects visuels, les contenus et la navigation ont été améliorés pour une utilisation simplifiée. Un travail a été mené pour rendre la plateforme plus accessible aux logiciels de lecture automatique à disposition des personnes en situation de déficience visuelle.

La plateforme a été utilisée par l'équipe projet pour assurer le suivi des porteurs et l'instruction des projets (phasage d'accompagnement, stockage de pièces, transmission d'avis technique, etc.).

Un guide interne de la modération et de l'accompagnement des idées a été élaboré. Il présentait les utilisations du front office et du back office de la plateforme numérique, le calendrier de la démarche, les rôles et missions de chaque membre de l'équipe et le fonctionnement de la plateforme.

Utilisation publique de la plateforme :

- Consultation de documents et des idées déposées
- Inscription pour :
 - o Déposer une idée
 - o Voter pour les projets

Utilisation interne de la plateforme :

- Instruction des idées via des formulaires et un système de statuts (idée à modérer, idée à accompagner, idée non éligible, projet soumis au vote, etc.)
- Dépôt de commentaires de la part des services
- Accès au suivi mené par le référent
- Stockage de documents et d'images
- Accès au contact des porteurs d'idées et de projets

Chaque membre de l'équipe projet disposait d'un compte avec des droits d'accès permettant de modifier les informations relatives aux idées dont il assurait le suivi.

Les moyens financiers mobilisés

Au-delà de l'enveloppe budgétaire de 1.5 million d'euros d'investissement pour financer les projets lauréats, des dépenses de fonctionnement ont été réalisées pour déployer le projet.

- Les coûts en ressources humaines des équipes directement mobilisées et ceux des services supports mobilisés durant les différents phases et événements : protocole, équipe informatique, ateliers, etc.
- Les charges annexes comme les déplacements, la location de matériels, les charges bâtimentaires, les moyens pour l'organisation des temps conviviaux à l'issue des réunions
- Les dépenses liées à la communication : conception, impression, diffusion de supports, les prestations, les campagnes numériques, etc.
- La maintenance de la plateforme par le prestataire ID CITY

C. DU DÉPÔT DES IDÉES À L'ANNONCE DES RÉSULTATS

PHASE 1 : LE DÉPÔT DES IDÉES (15 novembre au 31 décembre 2022)

Le lancement

Réunion de lancement du 14 novembre 2022

Objectifs :

- Informer sur le cadre réglementaire et le calendrier,
- Témoigner de l'expérience de lauréats du BP1,
- Présenter la plateforme numérique,
- Informer sur les dates des réunions territoriales « Fabriques des idées »,
- Distribuer la brochure explicative du BP,
- Tirer au sort les citoyens volontaires pour siéger à la commission de suivi du BP2.

Invités :

- Les associations des différents domaines : culture sport, environnement, social, etc.
- Les 259 porteurs de projets qui avaient participé au BP1
- Le Comité Économique Social et Environnemental,
- Le Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- Les membres de la commission de suivi du BP1,
- Les conseillers départementaux,
- Les citoyens volontaires pour siéger à la commission de suivi du BP2.

120 personnes ont participé à cet événement.



L'ouverture de la plateforme numérique participative

Du 15 novembre au 31 décembre 2023 : ouverture du dépôt des idées

Toutes les idées ont été déposées par le biais d'un formulaire unique soit de manière dématérialisée soit en version papier.

La modération des idées

Avant sa mise en ligne, les idées ont fait l'objet d'une modération permettant de vérifier qu'elles respectaient les grands principes du BP#2.

Une des nouveautés pour cette 2^{ème} édition, était que les idées pouvaient être déposées à l'état de brouillon ce qui permettait à la personne qui l'avait publiée de la retravailler avant sa mise en ligne définitive.

A chaque publication, les référents de l'équipe projet étaient notifiés pour engager l'accompagnement de l'idée au projet. Chaque référent a contacté les porteurs d'idées pour recueillir des informations supplémentaires et mieux déterminer leur éligibilité.

Toutes les idées qui nécessitaient un arbitrage ont été présentées à la commission de suivi.

Pour les idées non éligibles, le référent a pris contact avec le porteur pour expliciter le motif et l'orienter si nécessaire vers d'autres acteurs ou d'autres dispositifs.

Les Fabriques des idées : une mobilisation au plus près des territoires et des Audois

En parallèle de la campagne de communication, 18 rencontres ont été organisées pour mobiliser sur les différents territoires : les « Fabriques des idées », des réunions ouvertes aux habitants dans chaque canton.

Animées par les conseillers départementaux et l'équipe projet, ces réunions ont permis de présenter le cadre et les modalités du BP#2 mais surtout elles ont été l'occasion pour les participants de se rencontrer, d'échanger sur leurs idées de projet et discuter de leur éligibilité.



LES 18 FABRIQUES DES IDEES 2022		
Canton	Date	Lieu
CORBIERES	Vendredi 18 novembre	SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE
VALLEE DE L'ORBIEL	Lundi 21 novembre	ARAGON
PIEGE AU RAZES	Mardi 22 novembre	FANJEAUX
CORBIERES	Mercredi 23 novembre	TUCHAN
REGION LIMOUXINE	Jeudi 24 novembre	LIMOUX
SUD MINERVOIS	Vendredi 25 novembre	GINESTAS
LEZIGNANAIS	Lundi 28 novembre	LEZIGNAN-CORBIERES
BASSIN CHAURIEN	Lundi 28 novembre	CASTELNAUDARY
NARBONNE 1 & 2 & 3	Mardi 29 novembre	NARBONNE
HAUT MINERVOIS	Mercredi 30 novembre	RIEUX-MINERVOIS
HAUTE VALLEE DE L'AUDE	Mercredi 30 Novembre	CHALABRE
CARCASSONNE 1 & 2 & 3	Jeudi 1 ^{er} décembre	CARCASSONNE
CORBIERES MEDITERRANEE	Vendredi 2 décembre	PORT-LA-NOUVELLE
BASSES PLAINES DE L'AUDE	Mardi 6 décembre	COURSAN
CARCASSONNE 3	Mardi 6 décembre	ALAIRAC
MONTAGNE D'ALARIC	Mercredi 7 décembre	TREBES
NARBONNE 1	Samedi 10 décembre	MONTREDON DES CORBIÈRES
MALEPERE MONTAGNE NOIRE	Mercredi 14 décembre	MOUSSOULENS

Il est difficile d'évaluer l'impact direct de ces rencontres sur le nombre d'idée déposées mais il faut souligner le retour très positif des participants de **disposer d'un espace d'échanges, de débats avec les autres participants et avec les représentants du Département.**

Ces rencontres ont aussi été l'occasion de **faire des liens entre associations** qui ont mis en commun leurs idées.

PHASE 2 : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'IDÉE AU PROJET (novembre 2022- mars 2023)

L'organisation interne pour instruire les idées

Au sein de l'équipe projet, les référents ont assuré l'accompagnement des porteurs d'idées. Leurs missions étaient les suivantes :

- Les conseiller pour concrétiser les idées,
- Les alerter sur les points potentiellement bloquants,
- Les mettre en relation avec les personnes ressources,
- Recueillir et vérifier les documents,
- Proposer des ajustements pour que le projet soit viable,
- Les aider à identifier un maître d'ouvrage potentiel,
- Les aider à estimer les coûts de fonctionnement du projet,
- Les accompagner pour faire le lien avec la commune si cela était nécessaire pour la réalisation du projet.

Le but de ces opérations était de s'assurer de la faisabilité et des réalités des idées de projet. Les rencontres hebdomadaires de l'équipe projet ont permis à chacun de partager ses expériences et ses questionnements. Les idées qui posaient question au regard du règlement et qui nécessitaient des arbitrages, ont été présentées à la commission de suivi.

Par ailleurs, des échanges réguliers ont été organisés avec les services de la communication et du juridique.

Le suivi des idées et l'accompagnement des porteurs ont été réalisés selon une répartition en 6 thématiques au sein de l'équipe projet : transition écologique, vivre ensemble, jeunesse, sport, culture, tourisme et patrimoine.

Thème	Nombre d'idées accompagnées
Vivre ensemble	72
Transition écologique	69
Sport	62
Culture	54
Tourisme patrimoine	45
Jeunesse	29
Total	331

L'accompagnement de l'idée au projet

Afin d'éviter toute interprétation, un guide des porteurs a été diffusé pour expliquer les étapes et une foire aux questions a été générée. Ces documents étaient accessibles via la plateforme numérique.



Foire aux questions

IMPORTANT

Nous vous invitons à consulter également le **règlement et le guide du porteur**.

Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté lié au dépôt ou au vote, vous pouvez :

- nous écrire par mail à budgetparticipatif@aude.fr
- nous contacter par téléphone : 04 68 11 65 01
- ou encore participer aux sessions d'information organisées par le Département.
- Tous les rendez-vous sur le site : jeparticipe.aude.fr

Pour devenir un projet, l'idée devait remplir plusieurs conditions :

- Le projet devait être porté par une association. Si le porteur d'idée n'était pas une structure associative, le référent l'aidait à l'identification d'une association pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage du projet. Le porteur pouvait également créer son association.
- Le projet devait être réalisable dans l'année suivant l'attribution de la subvention
- Les dépenses devaient être des dépenses d'investissement uniquement (travaux, études, achats d'équipements et de matériels)
- Les investissements devaient s'inscrire dans une démarche d'écoresponsabilité. À travers leurs finalités ou leurs modalités de mise en œuvre, pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable établis par l'Organisation des Nations Unies
- Le montant de chaque projet devait être inférieur ou égal à 75 000 €
- Si le projet était retenu, il était financé à 100%. Une exception restait envisageable dans le cas où un projet présenté aurait acquis d'autres financements, le budget participatif pouvait alors intervenir en complément à la condition que le budget participatif reste le financement principal du projet.
- Le projet ne devait pas être éligible aux dispositifs départementaux de subvention encadrés par le règlement des aides aux tiers

Les pièces justificatives suivantes étaient demandées :

- Un descriptif détaillé du projet
- Un ou plusieurs devis de l'investissement prévu (prévoir un budget récapitulatif des dépenses)
- Une copie des statuts de l'association porteuse
- Le RIB de l'association
- Une attestation sur l'honneur dans laquelle le porteur déclarait qu'il était en mesure d'assurer les frais de fonctionnement – en cas de non-respect cela pouvait être une cause d'exclusion du projet du budget participatif
- La date de réalisation envisagée
- Si le projet portait sur des travaux à réaliser sur un terrain ou bâtiment n'appartenant pas à l'association, l'association devait fournir un titre d'occupation d'une durée au moins équivalente à la durée d'amortissement de l'investissement prévu. Ce titre d'occupation devait également autoriser explicitement l'association à pouvoir faire des travaux.

Toutes les idées n'ont pas pu être transformées en projet pour plusieurs motifs :

- Montant du projet trop élevé,
- Projet hors du champ de compétences du Département,
- Dépenses de fonctionnement,
- Abandon par le porteur ou absence de réponse du porteur,
- Certains porteurs ne souhaitaient pas mettre en œuvre directement l'idée proposée mais souhaitaient que le Département s'en saisisse,
- Nature du porteur (structure non laïque ou établissement scolaire par exemple),
- Faisabilité technique et /ou juridique.

En cas d'inéligibilité de l'idée, le rôle du référent était d'orienter le porteur vers d'autres dispositifs financiers ou de le mettre en relation avec d'autres acteurs, etc.

L'enquête en ligne, réalisée dans le cadre du bilan évaluatif, a permis de mettre en avant que l'accompagnement réalisé par l'équipe projet sur la phase de l'idée au projet est jugé par près de 80 % des porteurs ayant répondu comme très satisfaisant.

Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire que sur les 108 porteurs ayant répondu, 11 n'avaient pas lu le règlement avant de déposer leur idée. Parmi ceux l'ayant lu, 8 ont eu des difficultés à le comprendre.

PHASE 3 : LA CAMPAGNE ET LE VOTE (avril 2023)

La préparation au vote

Assurer au moins un lauréat par canton

Pour assurer une bonne répartition des projets sur l'ensemble du département, le choix a été fait de garantir un projet lauréat par canton. Une adaptation a été apportée à cette règle concernant les cantons urbains de Carcassonne et Narbonne car les limites des cantons sont mal connues et ne sont pas significatives. Ainsi, il a été proposé de procéder au rattachement des projets selon le découpage suivant :

- Carcassonne ville : tous les projets situés sur la ville de Carcassonne (canton 1, 2 ou 3)
- Carcassonne 2 : uniquement les communes rurales
- Carcassonne 3 : uniquement les communes rurales
- Narbonne ville : tous les projets situés sur la ville de Narbonne (canton 1, 2 ou 3)
- Narbonne 2 : uniquement les communes rurales
- Narbonne 1 : uniquement les communes rurales

(Méthode pratiquée dans le cadre de la gestion de d'autres aides départementales)

Pour ne pas créer de distorsion et donner les mêmes chances aux projets, il a été proposé que les projets départementaux soient traités comme un 20^{ème} canton.

Ces propositions ont été débattues par la commission de suivi et ensuite intégrées au règlement qui a été ajusté par délibération de la commission permanente du 31 mars 2023.

Pour la très grande majorité des projets, la localisation et donc le rattachement à un canton, n'a pas soulevé de question, le canton de rattachement était celui où l'investissement était prévu. Toutefois, certains projets ont nécessité des échanges avec la commission de suivi afin de poser un cadre plus précis :

- Si l'investissement allait vers les publics au-delà d'un seul canton, le projet serait rattaché aux projets d'envergure départementale, par exemple le financement d'un véhicule équipé pour des services ou des prestations mobiles,
- Si pour bénéficier de l'investissement, les publics devaient se déplacer, l'idée serait rattachée au canton où l'investissement serait réalisé,
- S'il s'agissait du financement d'un véhicule pour assurer la mobilité des adhérents d'une association alors l'idée était rattachée au canton du siège de l'association.

La liste définitive des projets soumis au vote

A l'issue du travail d'accompagnement pour transformer les idées en projets, une liste de 200 projets a été établie par l'équipe projet et soumise à l'avis de la commission de suivi le 13 mars 2023.

Après échanges, la commission a décidé de retirer 13 projets de la liste pour diverses raisons :

- Manque de dimension collective,
- Financements relevant des compétences de l'État,
- Lien avec une activité économique,
- Financements d'un sport mécanique en contradiction avec le développement durable,
- Financements relevant des compétences d'une intercommunalité ou d'une commune.

C'est donc une liste des 187 qui a été validée.

Après information de ces porteurs de projets, deux d'entre eux n'ont pas souhaité poursuivre la démarche, **ce sont donc finalement 185 projets qui ont été soumis au vote.**

La campagne des porteurs de projet

Samedi 25 mars 2023 : Réunion des porteurs de projets pour les accompagner sur la communication autour de leur projet.

Objectifs :

- Accompagner les porteurs de projets sur la façon de communiquer pour inciter les Audois à voter pour leur projet
- Présenter la stratégie de communication départementale et les outils mis à leur disposition
- Rappeler les règles du vote
- Distribuer le kit de communication (accessible au format digital sur la plateforme numérique)
 - o Des affiches A3,
 - o Un document sur comment bien communiquer en tant que porteur de projet,
 - o Le catalogue des projets soumis au vote.



L'ensemble des outils était accessible pour les porteurs sur la plateforme en téléchargement :

- Visuels pour Facebook, Instagram et Twitter, ainsi qu'une signature mail
- Vidéo tuto « Comment voter »
- Vidéo « Appel au vote »
- Affiches A3, A4, A5 et A6
- Le document générique sur comment bien communiquer
- Le catalogue des projets soumis au vote
- Le QR code amenant sur la plateforme

A la suite de cette réunion, et à la demande d'une quinzaine de porteurs de projets, une visioconférence d'initiation à l'utilisation des réseaux sociaux a été organisée.

Le vote

Les modalités

Qui ? Les Audoises et les Audois de plus de 11 ans.

Quand ? Les votes étaient ouverts au 1^{er} au 30 avril 2023.

Comment ? Un vote exclusivement numérique sur la plateforme (disposer d'une adresse email pour créer un compte).

Chaque votant devait déclarer sur l'honneur ne participait qu'une seule fois au vote, résidait dans l'Aude et choisir 3 projets pour valider le vote.

Pour simplifier le vote, une vidéo tuto sur « comment voter » a également été réalisée.

Les Audoises et les Audois pouvaient consulter les 185 projets sur la plateforme, sous forme de mosaïque, de liste ou de carte. Ils pouvaient également filtrer les projets par thème et par canton ou utiliser la recherche par mots clés.

Le dépouillement et la pondération

Le 3 mai 2023, le prestataire de la plateforme a transmis le fichier des résultats des votes sur lequel un travail de vérification a été effectué.

Les opérations de contrôle ont été réalisées en présence de la direction de projet citoyenneté et démocratie participative, du service d'information géographique et du contrôleur de gestion et de trois représentants de la commission de suivi.

Après le classement des projets en fonction du nombre de voix obtenues, les résultats ont été pondérés pour désigner les lauréats à savoir :

- Identification du premier lauréat de chaque canton selon le nombre de voix
- Puis, identification des lauréats suivants tous cantons confondus selon le nombre de voix, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire de 1.5 millions d'€.

Après le classement des projets en fonction du nombre de voix et la pondération des résultats, pour ne pas dépasser le budget de 1, 5 M€, 26 projets sont devenus lauréats pour un montant de 1 471 705 €, il restait 28 295 € à programmer.

Le projet suivant étant d'un montant de 34 687 €, il a été proposé au porteur de devenir lauréat s'il acceptait de réduire le montant de son projet (de 6 392 €) pour respecter l'enveloppe des 1,5M€.

Ainsi, ce sont 27 projets qui ont été désignés comme lauréats.

L'annonce des résultats

Le 5 mai 2023, la présidente et la vice-présidente en charge de la démocratie participative et de la jeunesse ont annoncé la liste des lauréats en présence des membres de la commission de suivi et en direct via un live Facebook.

Un mail a été adressé à chacun des porteurs de projet pour les informer des résultats et du classement des 185 projets selon le nombre de voix obtenues.

Les résultats et la liste des lauréats ont été mis en ligne sur la plateforme numérique.



Validation de la liste des 27 lauréats par l'Assemblée départementale



Le 26 mai 2023, lors d'une session extraordinaire, la liste des lauréats a été entérinée par l'Assemblée départementale. Tous les lauréats étaient présents et ont pu prendre la parole pour expliquer leur projet.

L'Assemblée a également entériné la convention type qui sera signée entre le Département et chaque association lauréate quand le projet aura été instruit et que l'attribution du financement sera soumise à l'approbation de la commission permanente.

PHASE 4 : LE SUIVI DES LAURÉATS (à partir de juin 2023)

Rencontre avec les lauréats pour finaliser l'instruction

Sur la période juin - juillet 2023, une rencontre entre les membres de l'équipe projet et chaque association lauréat a été organisée pour engager le travail d'instruction approfondie du projet

Une fois la faisabilité technique, juridique et financière assurée, les projets ont été présentés en commission permanente pour attribution de la subvention et signature de la convention entre le Département et le porteur de projet.

80% de la subvention ont été avancés aux associations.

Le solde a été versé une fois que les associations aient justifié par factures la totalité des dépenses.

D. LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DEPARTEMENTALE

LA CAMPAGNE POUR LA PHASE DE DEPOT DES IDEES

- Une campagne d'affichage : 60 affiches 120x176 cm dont une quarantaine sur le réseau d'affichage du Département sur les villes de Carcassonne, Narbonne, Trèbes Castelnaudary, Limoux et Quillan.



- Une brochure de présentation du projet BP2 en 3000 exemplaires Elle a été diffusée dans le cadre des 18 réunions territoriales, dans les différents sites départementaux qui reçoivent du public (antennes, MDPH, MDS, etc.) ainsi que sur des manifestations en lien avec le tissu associatif (forum de lutte contre les violences faites aux femmes, forum du bénévolat solidaire, etc.).
- Un dossier dans Aude MAG n°40 : Témoignages des lauréats du BP1
- Des insertions presse (la Semaine du Minervois, etc.)
- Une campagne digitale sur les sites et réseaux du Département (Facebook et Instagram, Espace Numérique de Travail des collèges, etc.)
- Sensibilisation en interne auprès des agents avec des publications Intran'aude
- Un relais par email aux différentes structures associatives
- Une information aux communes audoises pour qu'elles relaient l'information sur leur site, leurs réseaux sociaux, les panneaux d'information et autres applications du type « Panneau Pocket »
- Une campagne radio présentant les témoignages des lauréats de la première édition

LA CAMPAGNE POUR LA PHASE DE VOTE



- Affiches « Votez : soutenez vos 3 projets pour l'Aude »
- 5 000 brochures à destination des porteurs de projet « Comment communiquer sur mon projet »
- Le catalogue des projets soumis au vote
- Campagne d'affichage dans les principales villes du département : Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne, Limoux
 - Insertions presses (le petit Zappeur et le petit agenda)
 - Campagne digitale (TikTok, sponsoring Facebook et Instagram) et publication sur le site du Département
- Campagne radio (100%, Chérie FM, ARRA, Grand Sud FM, Pyrénées FM) et cinéma
- Mailing (mairies, collèges, Maisons France Services...)

La fréquentation de la plateforme

Sur la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mai 2023, la page principale de la plateforme a été consultée 257 662 fois pour 153 127 vues uniques.



Une forte mobilisation des correspondants locaux de la presse quotidienne régionale

Il est à noter pour cette édition une très forte mobilisation des correspondants de presse dans les différents villages qui ont largement relayé l'appel aux votes et assuré en lien avec les porteurs de projets une présentation de la diversité des initiatives.

E. LA COMMISSION DE SUIVI

A chaque réunion, l'ensemble des membres titulaires et suppléants étaient invités, soit 31 membres.

Le contenu des 7 réunions entre décembre 2022 et octobre 2023.

Date	Objet
7 déc.	<p>Se connaître, s'approprier le dispositif et fixer les modalités de fonctionnement. Un point spécifique a fait l'objet d'un arbitrage : la possibilité d'être membre de la commission de suivi et d'être en même temps membre d'une association qui dépose une idée. Compte tenu que ce sont les votes des Audois et non la commission de suivi qui détermineront les lauréats, cette possibilité a été acceptée à la condition que cette personne ne participe aux débats et aux arbitrages concernant le projet porté par l'association dont il est membre.</p>
9 janv.	<p>Présentation des idées déposées et premiers échanges Témoignage de 3 membres de la commission de suivi du BP1 Échanges sur les questions soulevées par les premiers porteurs d'idées : Comment prendre en compte l'augmentation rapide des tarifs due à l'inflation ? Une association qui a déposé un projet à titre individuel, peut-elle déposer une autre idée en partenariat avec d'autres associations ? Le rattachement de certains projets aux cantons ?</p>
13 fév.	<p>Présentation du dispositif d'accompagnement de l'idée au projet Actualités sur le suivi des idées et les questions qu'elles peuvent soulever Actualité sur le plan de communication et les prochaines étapes jusqu'au vote Différentes questions autour des secteurs urbains / au rattachement à un canton et des projets d'envergure départementale.</p>
13 mars	<p>Présentation de la liste des 200 projets Arbitrage sur les projets qui soulèvent des questionnements Validation de la liste des projets qui seront soumis au vote : 13 projets exclus de la liste par la commission de suivi.</p>
13 avril	<p>Actualité sur le nombre de votant et sur la communication Information sur les prochaines étapes : vérifications des votes et pondération Suite au retrait d'un porteur de projet quelques heures après l'ouverture des votes, un arbitrage a été pris concernant les 35 voix qu'il avait déjà obtenues. Les votes n'ont pas été pris en compte lors du dépouillement. Dans le respect de l'anonymat du vote, une actualité a été publiée sur la plateforme afin que les votants concernés puissent saisir le support technique pour utiliser cette voix pour un autre projet. Pour les personnes qui n'auraient pas fait de demande, les voix pour les deux autres projets sélectionnés ont bien été comptabilisées.</p>
3 mai	<p>Présentation des opérations de contrôle effectuées sur la liste des votes et validation de la pondération pour proposer le classement des projets : 3 représentants de la CS avaient été désignés</p>
5 mai	<p>Annnonce des résultats</p>
17 oct.	<p>Consultation pour le bilan évaluatif du BP2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des analyses statistiques • Recueil des avis positifs, négatifs et des pistes d'évolution • Identification des volontaires référents évaluation

LA MOBILISATION DES MEMBRES SUR TOUTE LA DUREE DU DISPOSITIF

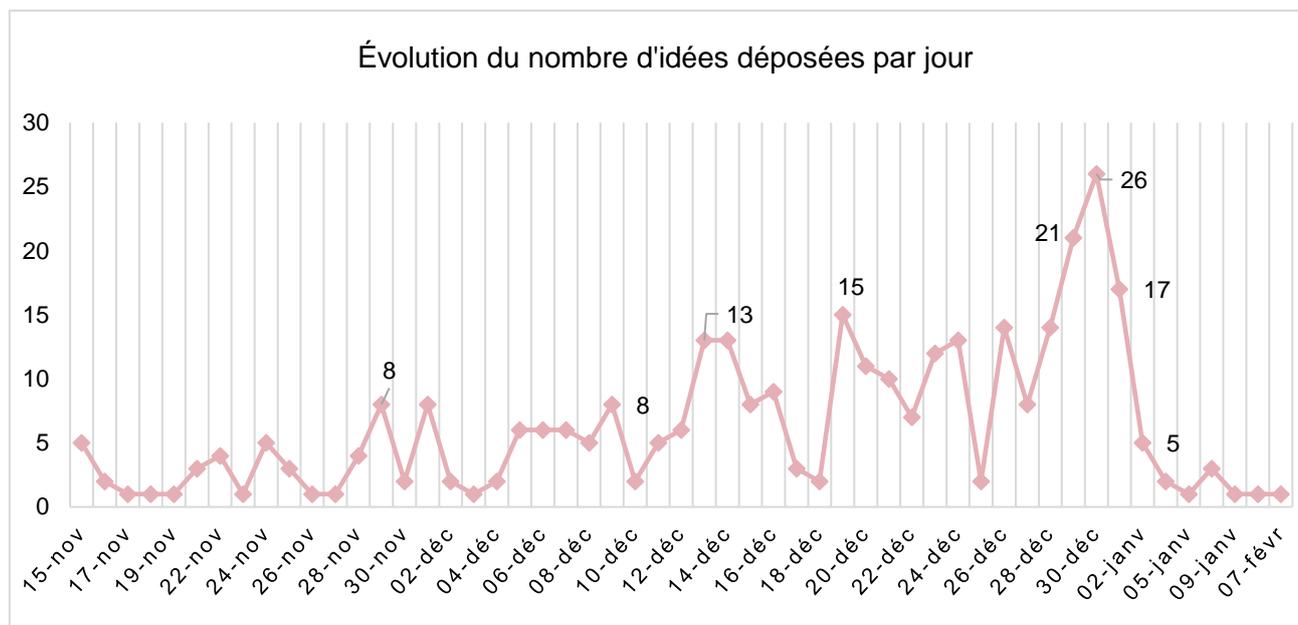
Nombre de participants							
Titulaires et suppléants	07/12	09/01	13/02	13/03	13/04	05/05	17/10
10 Citoyens	7	7	5	7	5	5	5
4 CESE	3	4	4	3	2	2	1
3 CDCA	1	3	3	3	0	0	0
2 représentants de la jeunesse	0	2	2	0	0	0	0
12 Élus	7	6	7	6	5	2	3
31 sièges pourvus au total	18	22	21	19	12	9	9

F. ANALYSE DES IDÉES, DES PROJETS ET DES LAUREATS

SUIVI STATISTIQUE DU DEPOT DES IDEES

Janvier 2023 : 331 idées déposées sur la plateforme (18 dépôts « papier » ont été ressaisies)

- Dont 4 idées restées en format « brouillon »
- Dont 15 non recevables (fins économiques, dépenses de fonctionnement, non laïque, projet porté par une école, etc.)



Sur les 331 idées déposées 263 l'ont été au titre d'une association, soit 80% et 48 de ces associations avaient déjà déposé une idée au BP1 (pas toujours la même).

Le dépôt des idées a démarré doucement sur le premier mois du dépôt : **au 10 décembre seulement 88 idées déposées**. Ce sont sur les dernières semaines que la moitié des idées déposées a été atteinte : **le 19 décembre on comptait 162 idées sur la plateforme**. On observe une baisse du nombre d'idées déposées les week-ends. Sans surprise, le plus grand nombre d'idées déposées l'a été sur les derniers jours. Une communication spécifique avait été mise en place pour alerter sur la prochaine clôture de la plateforme numérique. La moyenne est de 6 idées déposées par jour.

ANALYSES THEMATIQUE, BUDGETAIRE, TERRITORIALE

Du BP1 au BP2

	Idées déposées	Projets soumis au vote	Part des idées devenues projets %	Évolution en % du nombre d'idée jusqu'à la phase de vote *	Lauréats	Part des projets lauréats%
BP1	832	259	31%	- 68%	32	12%
BP2	331	185	56%	- 43%	27	15%

On constate que pour cette deuxième édition, le nombre d'idées est très inférieur à celui de la première édition. Mais, généralement, elles sont plus abouties, plus proches d'un projet. Aussi, plus de la moitié des idées (56%) a été transformée en projet.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette évolution : des associations qui ont désormais une expérience du BP, une communication plus ciblée vers le tissu associatif et moins vers l'habitant, une évolution du dispositif d'accompagnement, etc.

Il est à rappeler que la phase d'accompagnement de la première édition avait coïncider avec le COVID et le premier confinement, ce qui avait particulièrement complexifié la démarche.

Les éléments ci-après portent sur l'analyse chiffrée des trois phases :

- À l'issue de la phase de dépôt des idées : **331 idées**
- À l'issue de la phase d'accompagnement de l'idée au projet : **185 projets**
- À l'issue du vote : **27 lauréats**

Les thèmes

Comparatif thématique/nombre d'idées et de projets							
Thématiques	331 idées		185 projets		Évolution	27 lauréats	
	Nombre	%	Nombre	%	%	Nombre	%
Culture	54	16%	34	18%	- 37%	2	7%
Jeunesse	29	9%	16	9%	- 45%	1	4%
Sport	62	19%	45	24%	- 27%	12	44%
Tourisme patrimoine	45	14%	28	15%	- 38%	3	11%
Transition écologique	69	21%	31	17%	- 55%	6	22%
Vivre ensemble	72	22%	31	17%	- 57%	3	11%
Total	331	100%	185	100%	- 44%	27	100%

A la clôture du dépôt d'idées, **les thématiques majoritaires étaient la transition écologique et le vivre ensemble suivi de près par le sport.**

A l'issue de la phase d'accompagnement, sur ces 2 premières thématiques le nombre d'idées a été divisé par deux. Alors que proportionnellement, le thème du sport a progressé en pourcentage. Dans ce secteur les idées étaient déjà très abouties et peu n'ont pas été transformées en projets.

Notons que globalement, la répartition des thématiques en pourcentage est restée stable entre la phase « idées » et « projets », toutefois cette répartition a été bousculée quand on observe la liste des lauréats. La culture, qui représentait 18% des projets soumis au vote, ne représente que 7% des lauréats alors que le sport représente 44% des lauréats pour seulement 24 % des projets soumis au vote.²

² Voir l'annexe 2 à la fin de ce rapport : Détails des projets par thématique.

Les cantons

Comparatif canton/nombre d'idées et de projets						
Cantons	331 idées		185 projets		27 lauréats	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
AUDE	81	24%	33	18%	1	4%
CARCASSONN VILLE	18	5%	8	4%	1	4%
CARCASSONNE 2 RURAL	7	2%	4	2%	1	4%
CARCASSONNE 3 RURAL	4	1%	3	2%	1	4%
LA HAUTE VALLEE DE L'AUDE	37	11%	20	11%	1	4%
LA MALEPERE A LA MONTAGNE NOIRE	12	4%	8	4%	1	4%
LA MONTAGNE D'ALARIC	15	5%	11	6%	2	7%
LA PIEGE AU RAZES	14	4%	8	4%	1	4%
LA REGION LIMOUXINE	19	6%	7	4%	1	4%
LA VALLEE DE L'ORBIEL	12	4%	7	4%	1	4%
LE BASSIN CHAURIEN	8	2%	8	4%	1	4%
LE HAUT MINERVOIS	11	3%	7	4%	1	4%
LE LEZIGNANAIS	7	2%	5	3%	2	7%
LE SUD MINERVOIS	10	3%	4	2%	1	4%
LES BASSES PLAINES DE L'AUDE	7	2%	6	3%	1	4%
LES CORBIERES	22	7%	12	6%	1	4%
LES CORBIERES MEDITERRANEE	16	5%	13	7%	4	15%
NARBONNE 1 RURAL	2	1%	2	1%	1	4%
NARBONNE 2 RURAL	5	2%	4	2%	2	7%
NARBONNE VILLE	24	7%	15	8%	2	7%
Total	331	100%	185	100%	27	100%

A l'issue de la phase d'accompagnement, nous sommes passés de 331 idées à 185 projets, soit une baisse de 44%. Toutefois, la répartition territoriale des projets est restée similaire à celle des idées.

A l'issue du vote, les équilibres ont été modifiés.

Le canton Corbières Méditerranée a eu le plus grand nombre de projets lauréats suivi des cantons de Narbonne ville, Narbonne 2 rural et de la Montagne d'Alaric.

Seuls 2 cantons comptaient au moins 1 projet de toutes les thématiques au moment du vote : la Haute Vallée de l'Aude et la Piège au Razès.

Le montant des projets

	185 projets	27 lauréats
Montant total	7 693 977 €	1 500 000 €
Montant moyen	41 589 €	55 556 €
Montant médian	40 000 €	65 292 €

Le montant médian des projets lauréats est bien plus élevé que le montant médian des projets soumis au vote et il se rapproche fortement du plafond des 75 000€.

Comparatif tranche budgétaire/nombre de projets				
Fourchette	185 projets		27 lauréats	
	Nombre	%	Nombre	%
< 10 000 €	37	20%	3	11%
10 000 € à 24 999 €	30	16%	1	4%
25 000 € à 49 999 €	37	20%	4	15%
50 000 € à 74 999 €	49	26%	8	30%
75 000 €	32	17%	11	41%
Total	185	100%	27	100%

Comparatif tranche budgétaire/thématique											Total
185 projets	< 10 000 €		10 000 € à 24 999 €		25 000 € à 49 999 €		50 000 € à 74 999 €		75 000 €		
Culture	5	14%	8	27%	7	19%	8	16%	6	19%	34
Jeunesse	5	14%	2	7%	4	11%	4	8%	1	3%	16
Sport	2	5%	6	20%	11	30%	16	33%	10	31%	45
Tourisme et patrimoine	9	24%	4	13%	5	14%	6	12%	4	13%	28
Transition écologique	6	16%	7	23%	5	14%	9	18%	4	13%	31
Vivre ensemble	10	27%	3	10%	5	14%	6	12%	7	22%	31
Total	37	100%	30	100%	37	100%	49	100%	32	100%	185

Les montants des projets les moins élevés sont dans les secteurs du tourisme, de la jeunesse et du vivre ensemble (moins de 10 000€) alors que les projets supérieurs à 50 000€ sont dans le sport.

Comparatif tranche budgétaire/thématique						Total
27 lauréats	<10 000 €	10 000 à 24 999 €	25 000 à 49 999 €	50 000 à 74 999 €	75 000 €	
Culture	0	0	0	0	2	2
Jeunesse	0	0	0	1	0	1
Sport	1	0	2	4	5	12
Tourisme et patrimoine	1	0	0	1	2	4
Transition écologique	1	0	2	2	1	6
Vivre ensemble	0	1	0	0	1	2
Total	3	1	4	8	11	27

Malgré, la baisse du montant maximum par projet à 75 000 €, pour favoriser les petits projets et augmenter le nombre de lauréats, on constate pour ce BP2 :

- **Moins de projets soumis au vote inférieurs à 50 000 € que sur la 1^{ère} édition** et donc plus de projets supérieurs à 50 000 €
 - o **BP1 : 72% des projets au coût inférieur à 50 000 €**
 - o **BP2 : 56% des projets au coût inférieur à 50 000 €**
- **Moins de lauréat que sur la 1^{ère} édition** en raison de la part majoritaire des projets supérieurs à 50 000€ (19 projets soit 71%), avec notamment 12 projets sportifs sur 27, les plus coûteux en moyenne (+50 000 €, contre 30 à 45 000 € pour les autres thèmes), prenant à eux seuls 48% de l'enveloppe globale avec 713 826 €.
 - o **BP1 : 32 lauréats**
 - o **BP2 : 27 lauréats**

Les projets de plus de 50 000 € concernent pour la plupart des investissements du type :

- Travaux importants de réhabilitation et /ou aménagement ou préparation des sols, plantation
- Achat de bâtiments et de grands équipements sportifs
- Achat de véhicules (souvent par 2, minibus et bateau) : le prix d'un véhicule peut varier entre 25 000 et 60 000 € selon les options et type de moteur (électrique, diesel, essence).

Zoom sur l'achat de véhicules : 11 véhicules pour les 27 lauréats, tous sur des zones rurales

- o Sport : 6 mini bus (et 1 bateau) pour le transport des jeunes licenciés
- o Jeunesse : 1 minibus pour les jeunes d'une MJC
- o Transition écologique : 1 utilitaire pour ramasser les déchets dans le département
- o Tourisme et patrimoine : 3 véhicules pour assurer les missions de l'association

Les projets soumis au vote à plus de 50 000 €			
Thèmes	Nombre	Cantons	Nombre
Sport	26 projets	Haute Vallée de l'Aude et Narbonne ville	8 projets
		Bassin Chaurien et Corbières Méditerranée	6 projets
Culture, Transition écologique Vivre ensemble, Tourisme patrimoine	14 à 16 projets	Aude, Carcassonne Ville, Montagne d'Alaric, Vallée de l'Orbiel, Lézignanais, Corbières	5 projets
		Malepère à la Montagne Noire, Piège au Razès, Haut Minervois	4 projets
		Carcassonne 3 rural	3 projets
		Région Limouxine, Basses Plaines de l'Aude	2 projets
Jeunesse	5 projets	Carcassonne 2 rural, Sud Minervois, Narbonne 1 rural, Narbonne 2 rural	1 projet

Les 27 lauréats – répartition des sommes allouées/canton				
Cantons	Nombre	%	Sommes	%
LES CORBIERES MEDITERRANEE	4	15%	148 618 €	10%
LE LEZIGNANAIS	2	7%	140 292 €	9%
LA MONTAGNE D'ALARIC	2	7%	114 816 €	8%
NARBONNE VILLE	2	7%	77 816 €	5%
CARCASSONN VILLE	1	4%	75 000 €	5%
CARCASSONNE 2 RURAL	1	4%	75 000 €	5%
CARCASSONNE 3 RURAL	1	4%	75 000 €	5%
LA REGION LIMOUXINE	1	4%	75 000 €	5%
LE BASSIN CHAURIEN	1	4%	75 000 €	5%
LE HAUT MINERVOIS	1	4%	75 000 €	5%
LE SUD MINERVOIS	1	4%	75 000 €	5%
LES BASSES PLAINES DE L'AUDE	1	4%	75 000 €	5%
LA VALLEE DE L'ORBIEL	1	4%	74 968 €	5%
LA HAUTE VALLEE DE L'AUDE	1	4%	71 808 €	5%
LA PIEGE AU RAZES	1	4%	60 000 €	4%
NARBONNE 1 RURAL	1	4%	59 141 €	4%
LES CORBIERES	1	4%	50 053 €	3%
AUDE	1	4%	39 623 €	3%
LA MALEPERE A LA MONTAGNE NOIRE	1	4%	38 427 €	3%
NARBONNE 2 RURAL	2	7%	24 438 €	2%
TOTAL	27	100	1 500 000 €	100

G. LES VOTES

Le vote numérique d'une durée de 1 mois, s'est déroulé sur tout le mois d'avril. Les résultats ont été rendus public le 5 mai 2023. Les participants aux votes qui n'avaient pas sélectionné 3 projets et ceux dont la commune de résidence déclarée ne se situait pas dans l'Aude, n'ont pas été pris en compte pour établir les résultats conformément au règlement du budget participatif.

BP2			
Nombre de votants	22 754		
Nombre de votants validés avec 3 projets	21 604	Nombre total de votes validés	64 812
Nombre de votants validés non audois	386	Nombre de votes non audois	1 158
Nombre total de votants validés	21 218	Nombre total de votes validés	63 654

- **22 218 votants, soit environ 6% des habitants de l'Aude**

Selon le prestataire de la plateforme, pour les départements ayant réalisé un budget participatif sur la période 2021 - 2022, le nombre de votants représentait en moyenne 3% du nombre d'habitants.

- **10 000 votants, soit pratiquement la moitié des votes finaux, sur les 10 premiers jours**
- Nombre maximum de votants/jour : 1 952 (le 1^{er} jour)
- Nombre minimum de votants/jour: 432 (cela correspondait à un week-end prolongé et généralement on observait une baisse du nombre de votes sur les WE)
- Un pic du nombre de votants le 30 avril, jour de clôture des votes
- **720 votants/jour en moyenne**
- **11 communes où le taux de participation dépasse les 30 %**

Si l'on compare avec le BP1, on constate une augmentation importante du nombre de votants, deux fois plus de votants en 3 fois moins de temps.

L'analyse géographique des votes

- **413 communes parmi les 433 de l'Aude comptent au moins 1 votant**
- **11 communes où le taux de participation dépasse les 30 %**
- 17 communes où le taux de participation est compris entre 20 et 29%
- 384 communes où le taux de participation est compris entre 1 à 19 %

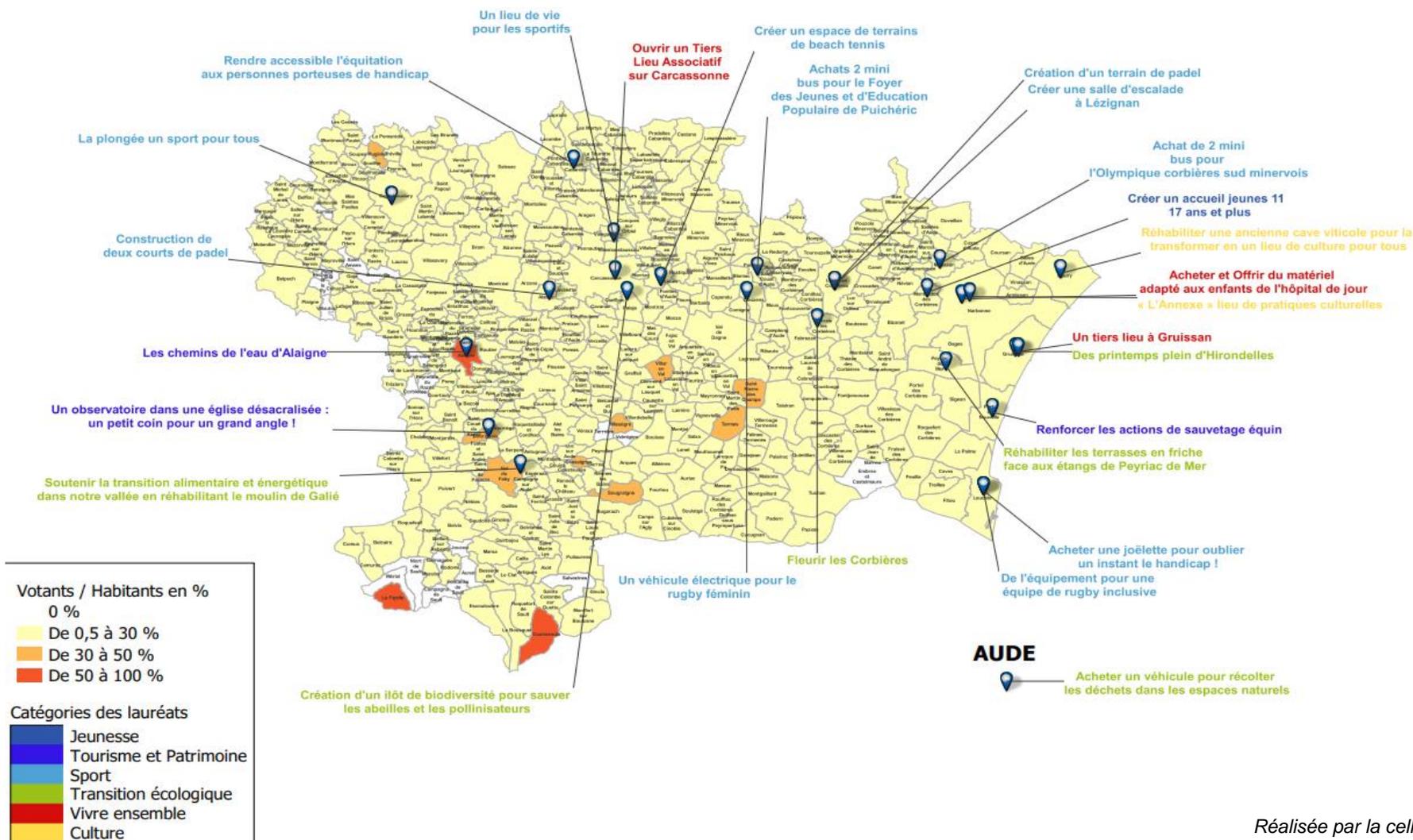
Communes	Population	Votants	%
Couzozouls	52	36	69%
Alaigne	337	175	52%
Missègre	58	28	48%
Cassaignes	59	27	46%
Saint-Pierre-des-Champs	182	77	42%
Villar-en-Val	24	10	42%
Termes	47	18	38%
Val-du-Faby	582	199	34%
Sougraigne	124	41	33%
Bourigeole	55	18	33%
Puginier	155	46	30%

3 des 11 communes dont plus de 30% de la population a voté ont un projet lauréat. Même dans les communes de petite taille (Alaigne -337 habitants, Bourigeole - 55 habitants et Val-du-Faby -582 habitants).



BUDGET PARTICIPATIF 2023

Lauréats et pourcentage des votants par habitants et par communes



Réalisée par la cellule SIG

La part de votants sur le nombre d'habitants total par canton de l'Aude

Pour tous les cantons, au moins 2.5% des habitants on voté

Les cantons les moins peuplés ont les taux de participations les plus élevés entre 7,5 et 10% : Haute vallée de l'Aude, Corbières, Carcassonne 3, Narbonne 2.

Les cantons les plus peuplés semblent être ceux aux taux de participation les moins élevés ; Basses plaines de l'Aude, Sud-Minervois, Bassin chaurien, Narbonne 3 et Carcassonne 1.

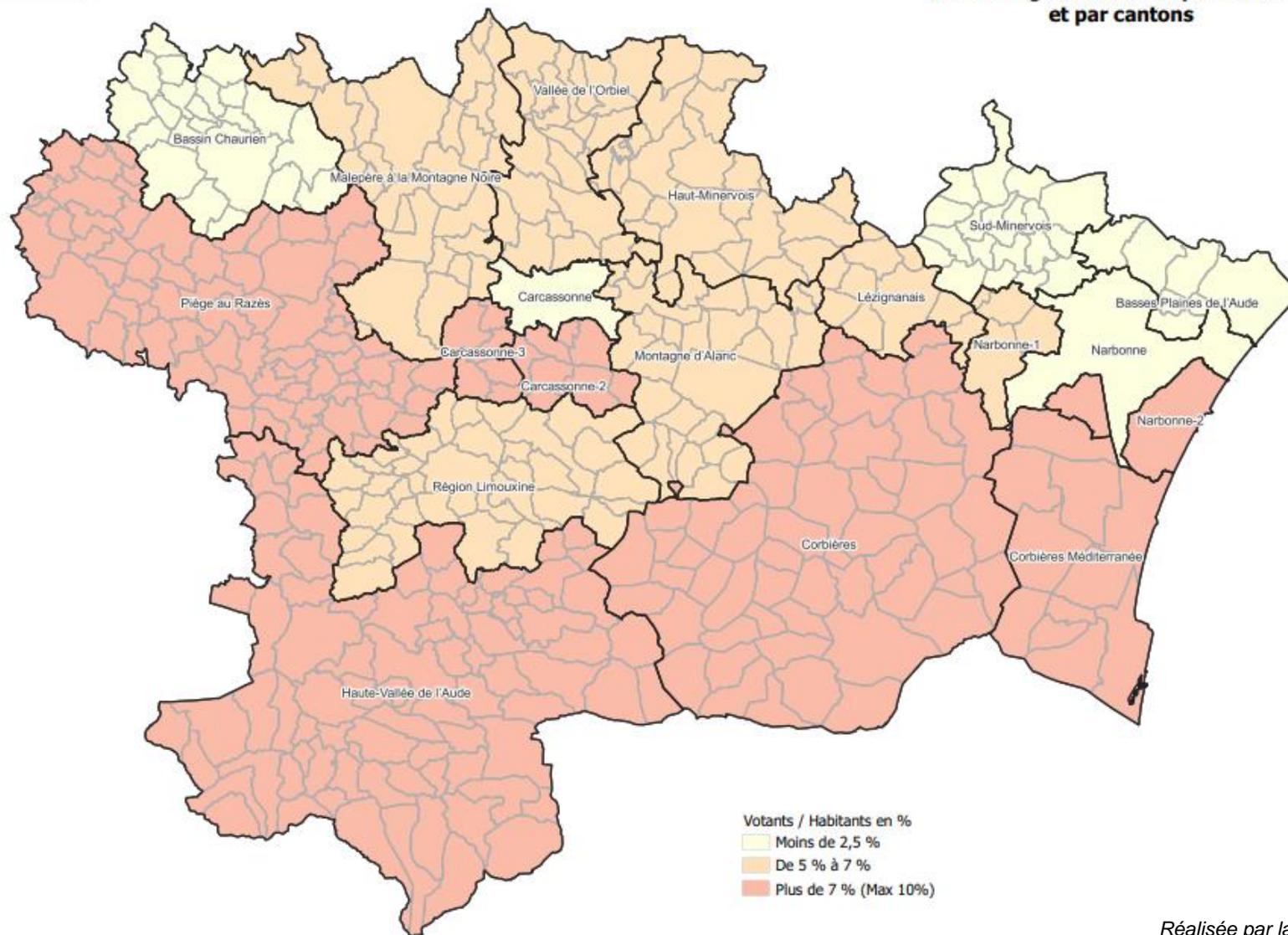
Le canton Corbières Méditerranée est le 5^{ème} canton le plus peuplé de l'Aude et pourtant on note un fort taux de participation.

Cantons	Population décroissante	votants	%	Nombre lauréats
Narbonne-3	56123	2264	4,0%	2
Carcassonne-1	46673	1833	3,9%	1
Sud-Minervois	24267	987	4,1%	1
Bassin Chaurien	23588	1023	4,3%	1
Corbières Méditerranée	23568	1678	7,1%	4
Basses Plaines de l'Aude	20950	865	4,1%	1
Piège au Razès	20297	1432	7,1%	1
Région Limouxine	19928	1112	5,6%	1
Haute-Vallée de l'Aude	17727	1542	8,7%	1
Malepère à la Montagne Noire	17508	1120	6,4%	1
Vallée de l'Orbiel	17039	1086	6,4%	1
Lézignanais	16802	1172	7,0%	2
Corbières	16240	1438	8,9%	1
Montagne d'Alaric	15941	1078	6,8%	2
Haut-Minervois	15782	826	5,2%	1
Carcassonne-2	7188	526	7,3%	1
Narbonne-2	5913	497	8,4%	2
Narbonne-1	5067	332	6,5%	1
Carcassonne-3	4616	400	8,7%	1

Bien que les cantons aux plus forts taux de mobilisation pour les votes soient les cantons les moins peuplés, ils ne sont pas ceux comptant le plus grand nombre de votant, ni le plus grand nombre de lauréats. Gardons à l'esprit qu'un votant peut tout à fait voter pour des projets en dehors de son canton.



BUDGET PARTICIPATIF 2023
Pourcentage des votants par habitants
et par cantons



Réalisée par la cellule SIG

H. L'ENQUETE AUPRES DES UTILISATEURS DE LA PLATEFORME

Pour appuyer le bilan, une enquête a été diffusée par mail du 15 novembre au 8 décembre 2023 aux personnes inscrites sur la plateforme jeparticipe.aude.fr ; votants, porteurs d'idées et de projets soumis au vote.

Ce questionnaire, composé principalement de questions fermées, comptait une dernière question ouverte pour permettre aux répondants de faire des propositions d'amélioration pour une prochaine édition du BP.

22 444 destinataires : 1 369 personnes ont répondu soit 6% dont

- **1 299 votants (95%)**

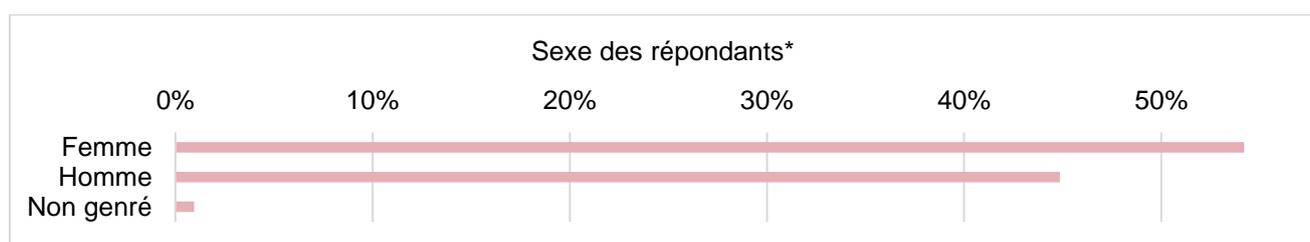
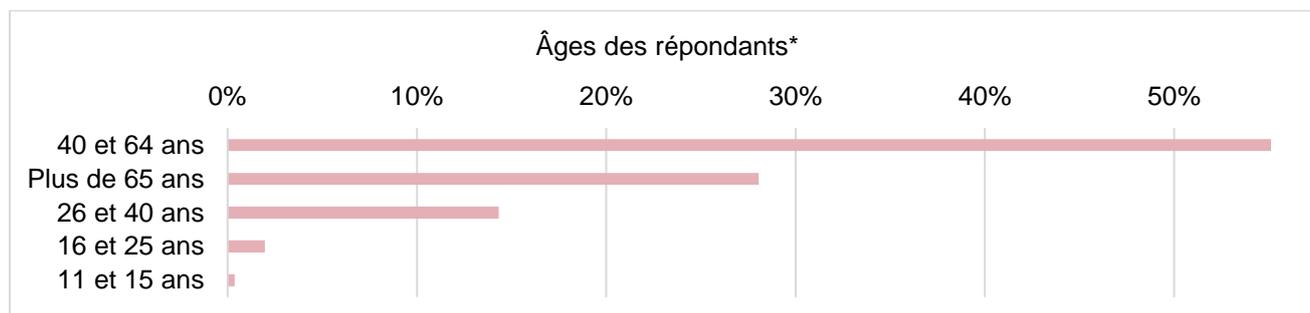
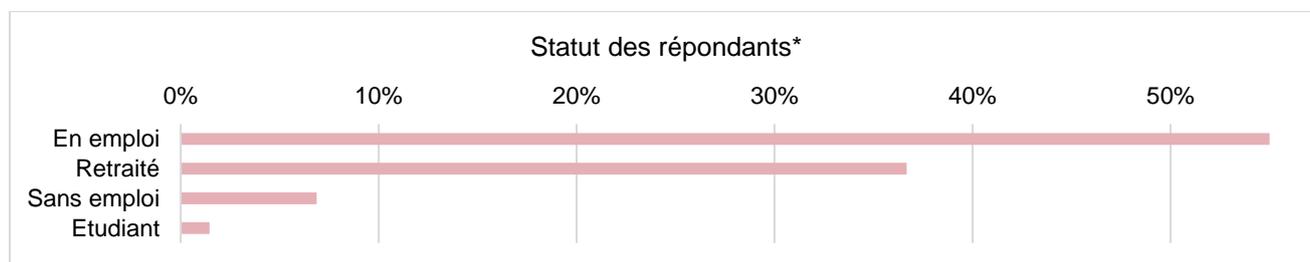
- **90 porteurs d'un projet soumis au vote (7%)**

- **18 porteurs d'une idée qui n'est pas allée jusqu'au vote (1%)**

Note : un votant peut aussi être un porteur d'idée ou de projet.

*L'astérisque * indique une question à réponse obligatoire.*

Profil des répondants



Les répondants à l'enquête sont pour plus de la moitié des femmes, des actifs en emploi et des personnes ayant entre 40 et 64 ans.

La part des jeunes répondants est très faible avec moins de 1% ayant entre 11 et 15 ans, et seulement 2% ayant entre 16 et 25 ans. La part des répondants étudiants est également très faible avec seulement 1%.

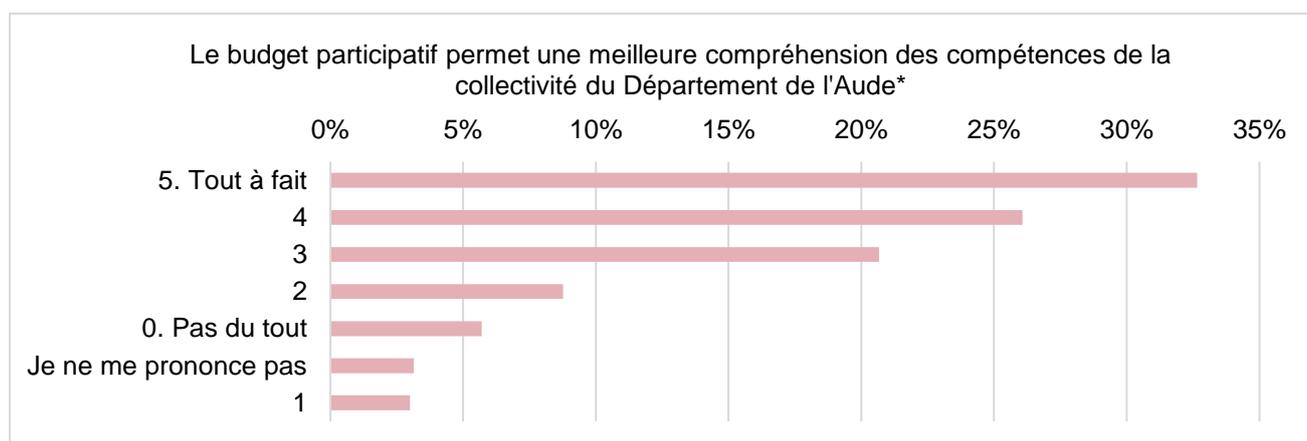
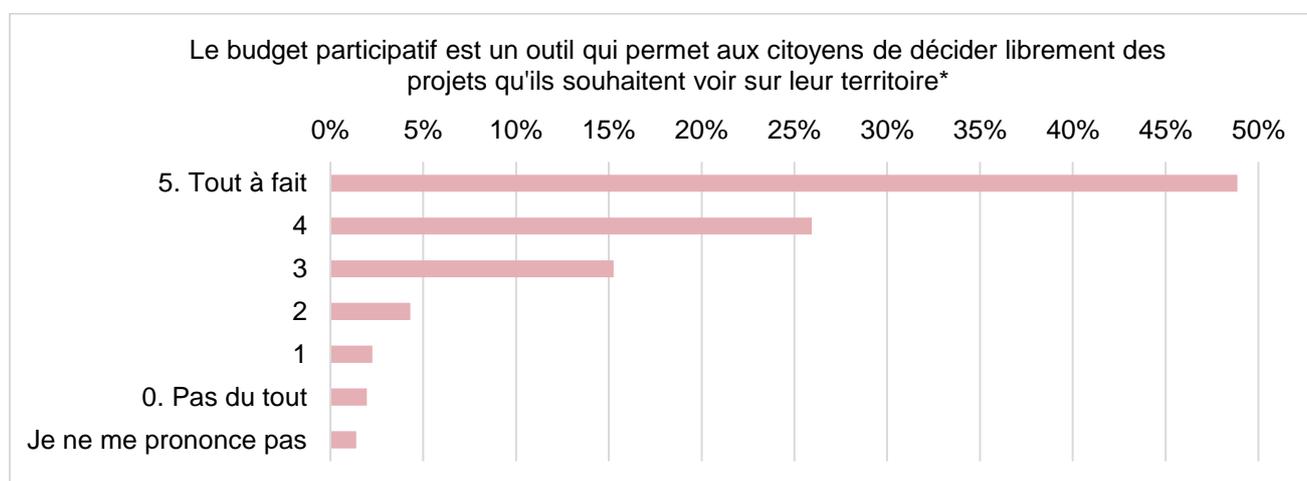
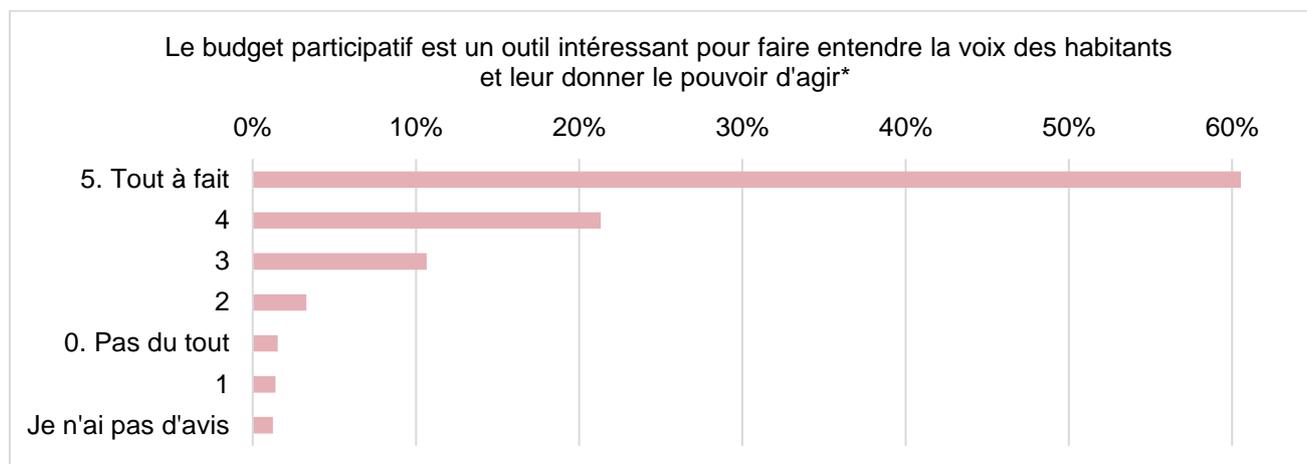
Commune de résidence : 267 communes sur les 433 de l'Aude compte au moins 1 répondant.

Les communes avec le plus grand nombre de répondants sont :

- **Carcassonne : 136**
- **Narbonne : 131**
- **Lézignan-Corbières : 32**

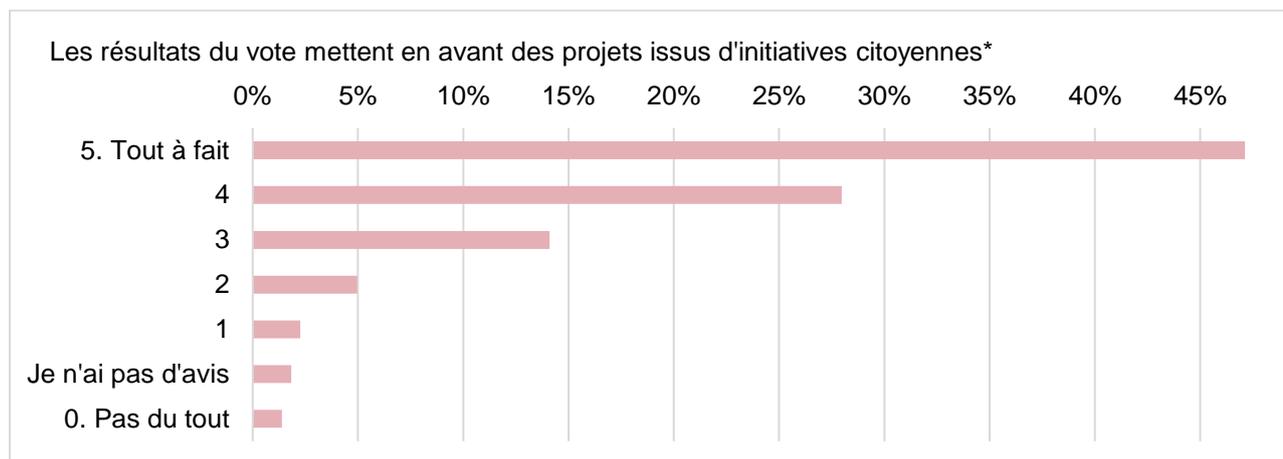
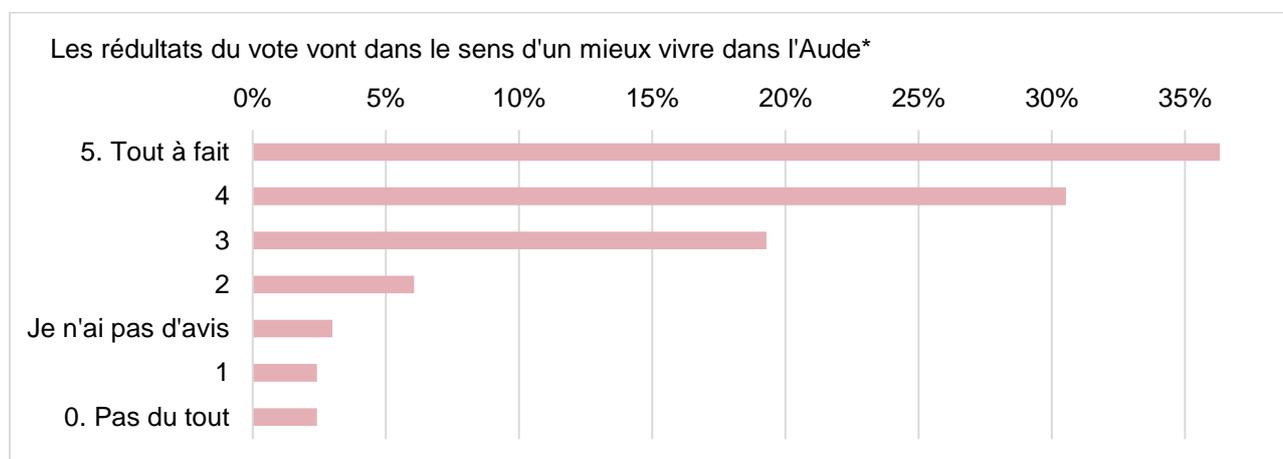
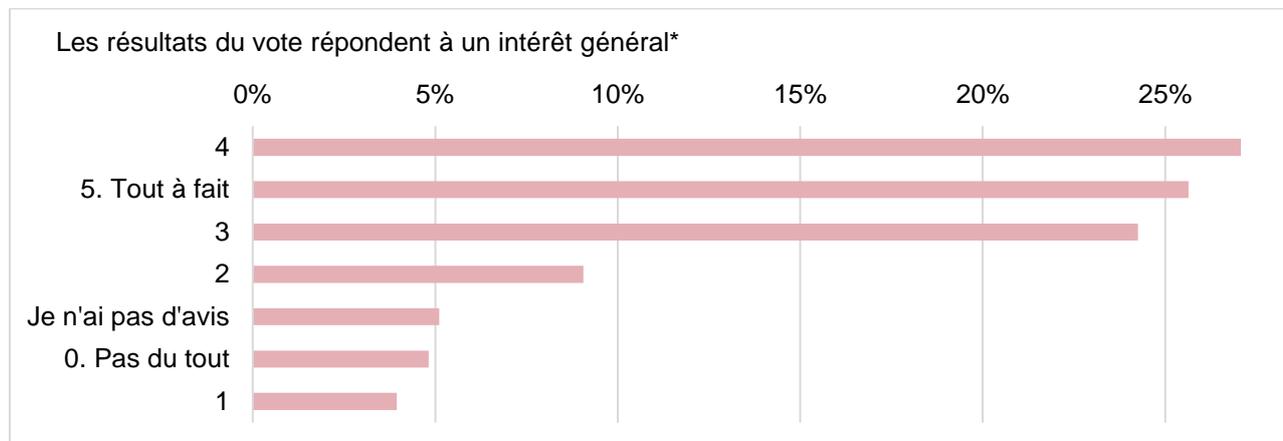
Avis sur la démarche

Globalement, une démarche qui a atteint ses objectifs avec quelques nuances



61% estiment que le budget participatif est un outil intéressant pour faire entendre la voix des habitants et leur donner le pouvoir d'agir. Seuls 2% considèrent que « pas du tout ». En ce qui concerne le fait qu'il **permet une meilleure compréhension des compétences de la collectivité du Département de l'Aude**, les résultats sont plus nuancés, seulement **33% estiment que c'est « tout à fait le cas »** et 6% estiment que « pas du tout ».

Enfin, pratiquement **la moitié des répondants estiment que le budget participatif est tout à fait un outil qui permet aux citoyens de décider librement des projets qu'ils souhaitent voir sur leur territoire.**



De manière générale, les répondants sont d'accord avec les affirmations proposées quant à la démarche et les résultats du vote.

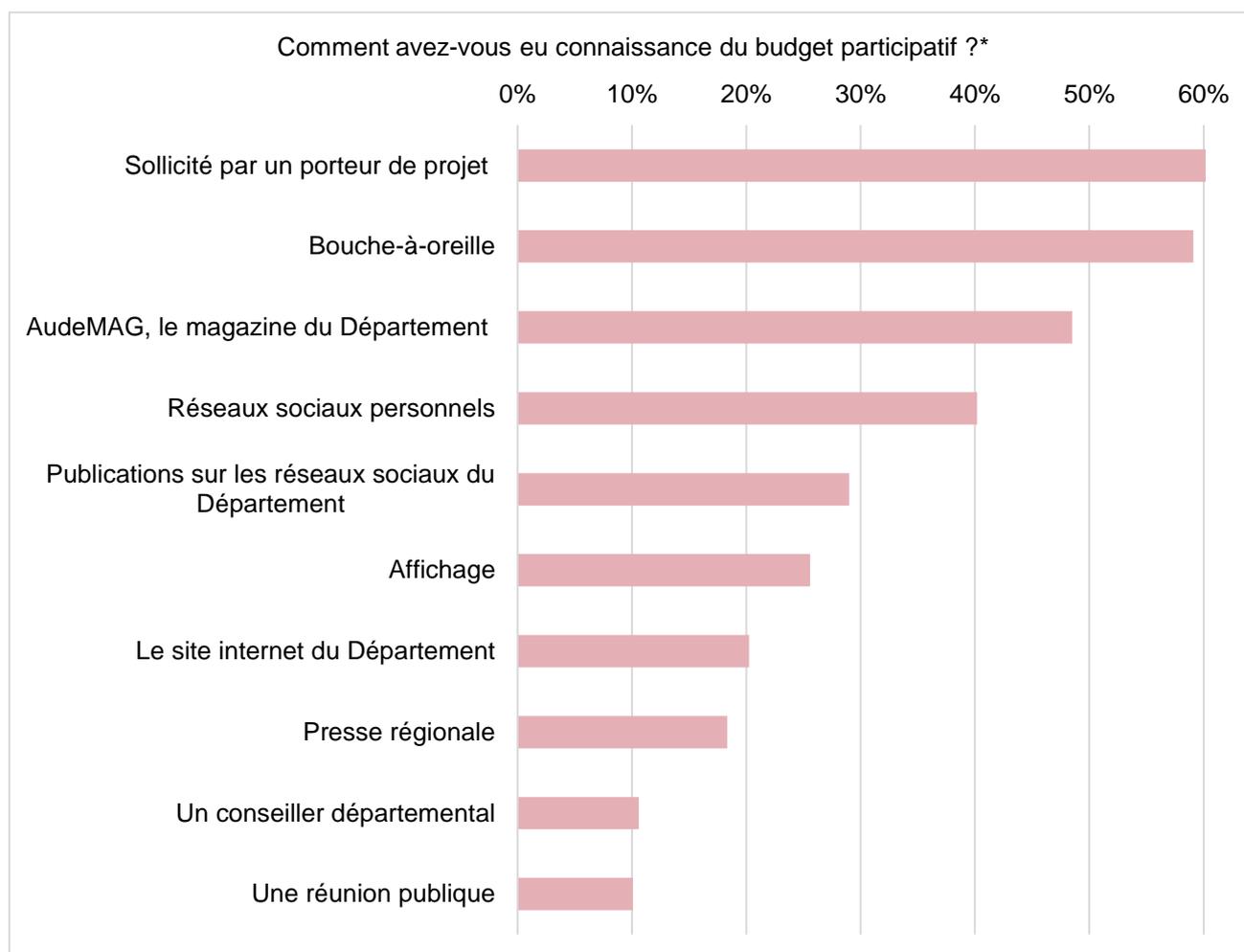
- **53% des votants considèrent, que les résultats du vote répondent à un intérêt général** et seulement 5% estiment que « pas du tout ». Toutefois, on note que les chiffres sont nuancés.
- **Plus de 45% estiment que les résultats du vote mettent en avant des projets issus d'initiatives citoyennes** et 67%, qu'ils vont dans le sens d'un mieux vivre ensemble dans l'Aude.

Des éléments qualitatifs pouvaient être apportés à ces questions fermées, nous pouvons noter les points suivants :

- Quelques interrogations sur l'intérêt général de certains projets semblant ne bénéficier qu'à des groupes restreints (notamment les minibus)
- Un sentiment que le lien avec le développement durable imposé par le règlement n'était pas assez pris en considération dans les projets
- Un déséquilibre entre les thématiques avec beaucoup de projets « sport » et trop peu de projet en lien avec la culture
- Certains déplorent le grand nombre de projets lauréats qui ont des coûts élevés (71% des projets lauréats sont estimés à plus de 50 000€) et qui ne profitent pas forcément au plus grand nombre.

Communication

Plus de la moitié des répondants savait ce qu'était le budget participatif avant de participer à cette deuxième édition.



Les vecteurs de communication les plus utilisés :

- **les porteurs de projets faisant campagne (62%)** surtout par mail, via Facebook ou via un évènement.
- **Le bouche-à-oreille (59%)**

Viennent ensuite le magazine AudeMag et les réseaux sociaux notamment Facebook.

Les réseaux sociaux suivants ont été très peu utilisés : Instagram, Tik Tok, X (ex Twitter).

Le retour des porteurs d'idées et de projets

L'enquête prévoyait des questions spécifiques pour les porteurs d'idées : **108 ont répondu dont 18 porteurs d'une idée qui n'est pas allée jusqu'au vote et 90 porteurs d'un projet.**

Pourquoi avez-vous déposé une idée ?

Des motivations diverses, reflétant les enjeux du territoire

- Pour pérenniser les actions de l'association auprès des publics et ce dans de meilleures conditions : équipement, mobilité, nouveau mode de fonctionnement grâce à l'investissement,
- Pour préserver et sensibiliser : patrimoine, biodiversité, environnement, recyclage, sécurité routière,
- Pour répondre aux besoins de la population : pratiques, jeunes, seniors,
- Pour améliorer les conditions et l'accès au sport : handicap, écologie, mobilité, équipement,
- Pour créer des dynamiques locales : favoriser les acteurs locaux, contribuer à une démarche participative citoyenne, imaginer des projets fédérateurs pour de nouvelles dynamiques associatives.

Une grande partie des porteurs a fait mention de besoins financiers et mis en avant les difficultés que rencontrent quotidiennement les associations.

Le budget participatif permet de **réaliser des actions qui ne sont pas financées par les autres aides publiques** (éligibilité des dépenses).

Dans d'autres cas, les idées étaient déposées également **pour faire connaître les actions des associations** et surtout les pérenniser dans de meilleures conditions.

Enfin, les idées se voulaient d'intérêt collectif et innovantes pour améliorer le quotidien des associations et des habitants (handicap, vieillesse, jeunesse), leur accès à la culture, au sport, au patrimoine, au naturel, etc.

Les projets pour l'environnement qui proposaient d'autres façons de faire société, dans un contexte de surconsommation, de changement climatique, d'isolement social et d'augmentation du coût de la vie.

De manière générale, les porteurs étaient déjà constitués en association et n'ont pas rencontré de difficulté à déposer sur la plateforme numérique (88%), mais quelques exceptions sont à noter, notamment sur l'aspect navigation sur la plateforme.

Les Fabriques des idées

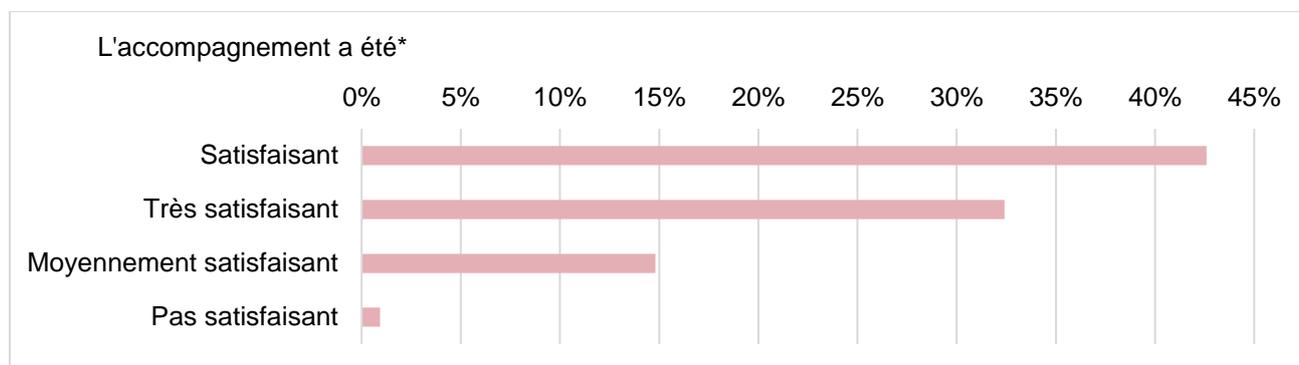
Des réunions qui ont été très enrichissantes pour les participants, mais la moitié des porteurs d'idées a indiqué ne pas avoir été au courant de l'existence de ces réunions.

Ces réunions ont permis (les items ci-après sont classés par ordre décroissant)

- de mieux penser et présenter le projet
- des échanges d'idées et des rencontres avec d'autres citoyens
- des rapprochements entre associations
- une meilleure compréhension des enjeux, des procédures et étapes pour monter un dossier
- une meilleure compréhension de l'importance de la communication et de la clarté dans la rédaction de l'idée
- d'échanger avec des intervenants disponibles

L'accompagnement des porteurs

Un accompagnement par l'équipe projet jugé globalement satisfaisant et bénéfique par les porteurs.



Toutefois, les retours des porteurs d'idées qui n'ont pas été transformé en projet est plus négatif, seuls 22% d'entre eux estiment cet accompagnement satisfaisant.

Les commentaires		
Positif	Négatif	Proposition
Des agents à l'écoute, disponibles, accessibles, efficaces, bienveillants Des élus disponibles De bons retours de la visioconférence formation aux réseaux sociaux	Sentiment d'inégalité d'accompagnement L'implication nécessaire pour devenir lauréats a parfois été jugée trop lourde et coûteuse	Une préférence pour des rencontres en direct et pas seulement un accompagnement par téléphone

Pour les 68 répondants, les principaux apports de l'accompagnement :

- Mieux construire mon projet 62%
- Se mettre en relation avec d'autres structures 47%
- Adopter de nouvelles réflexions 46%

Pour les 18 répondants dont l'idée n'a pas été transformée en projet, les difficultés rencontrées sont les suivantes (choix multiples) :

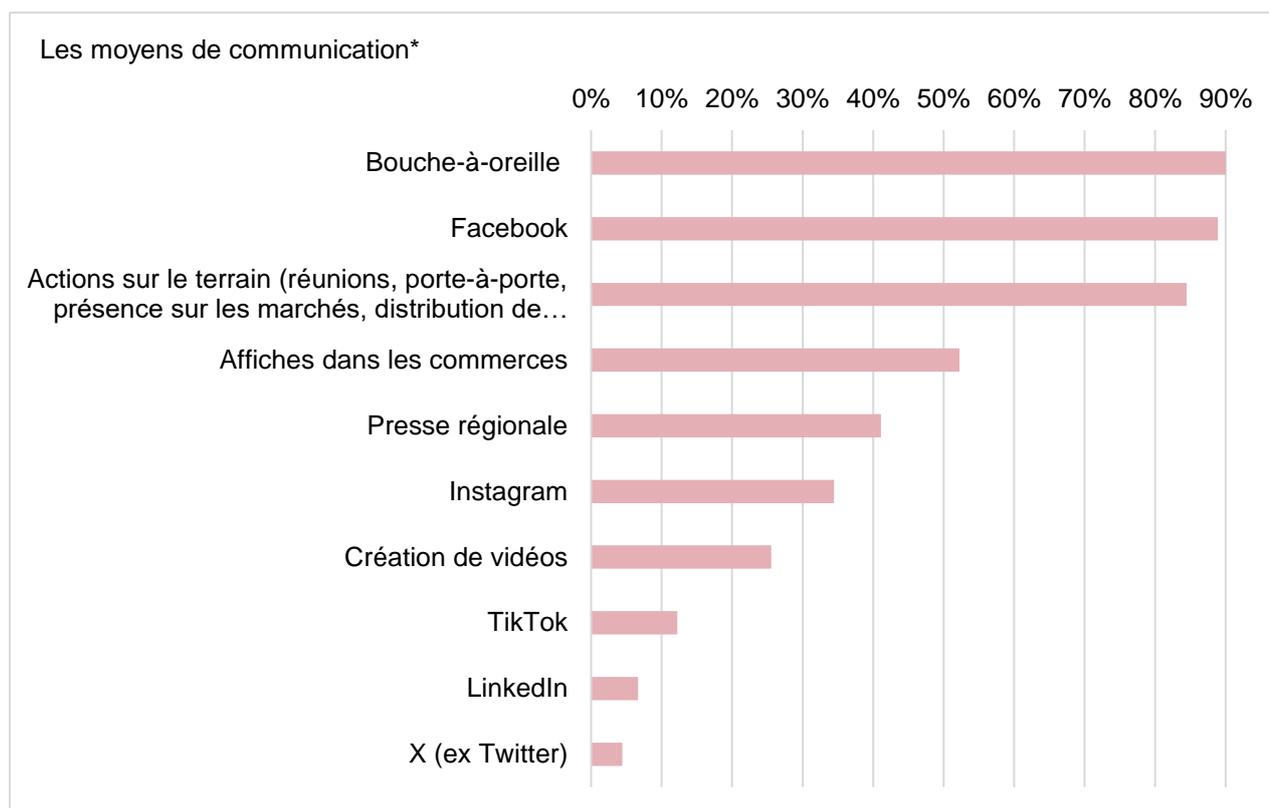
- Élaboration du projet 28%
- Abandon par manque de temps 28%
- La période n'était pas propice 28%
- Chiffrage du projet 22%
- Abandon par manque de moyen 17%

La campagne des porteurs de projets

Une réunion d'appui à la communication très appréciée : pour 74% des porteurs de projets, la réunion « Comment communiquer sur mon projet ? » a été utile.

La réunion sur la communication	
À retenir	À améliorer
Les liens et le travail avec les correspondants de presse locaux Les témoignages des lauréats du BP1 très appréciés A permis de rencontrer les autres associations et de mettre en place des alliances Qualité de l'organisation, information utile, bonne ambiance et cadre approprié, clarté des présentations A permis d'adapter la communication aux projets et une meilleure compréhension des enjeux	La réunion préjugait de moyens qui ne sont pas à disposition de toutes les associations Réunion trop généraliste, Réunion trop tardive dans le déroulé de la procédure Trop d'importance attachée aux réseaux sociaux. Sentiment de mise en concurrence qui avantage les associations ayant plus de moyens dans la communication.

Une sollicitation des votants surtout par le bouche-à-oreille, Facebook et des actions sur le terrain.



L'affichage dans les commerces a été utilisé par plus de la moitié des porteurs de projets ayant répondu à l'enquête et vient ensuite la presse quotidienne régionale.

Parmi les réseaux sociaux utilisés, après facebook, Instagram vient en seconde place, tandis que TikTok, LinkedIn et X (ex Twitter) ne sont pas beaucoup.

26% des porteurs de projets sont passés par la création de vidéo.

Une campagne complexe à mener : 61% des porteurs de projets ont rencontré des difficultés à faire campagne, un sentiment d'inégalité pour mobiliser.

À travers l'enquête, une vingtaine de contributeurs ont évoqué une capacité de mobilisation inégale entre petits et gros projets, selon le nombre d'adhérents et les réseaux d'influence.

Au regard des résultats et du profil des lauréats, il n'y a pas de lien systématique avec la taille de l'association, son nombre d'adhérents.

En effet, même si la pondération pour garantir au moins un lauréat par canton n'avait pas été appliquée, le classement actuel aurait été presque inchangé et certains projets de petites tailles ou des associations très récentes auraient quand même été lauréates.

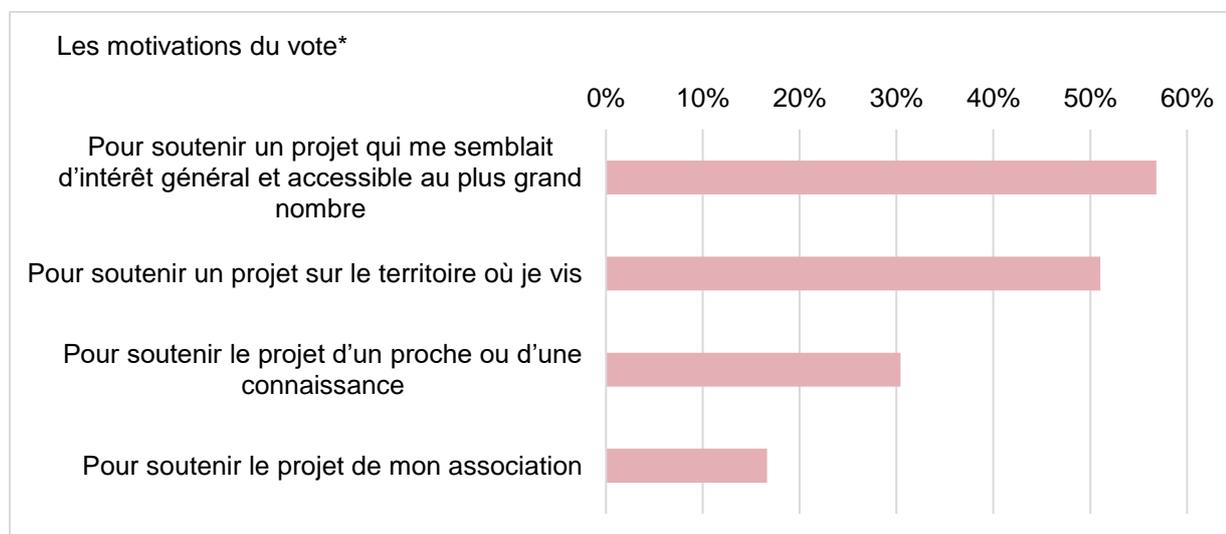
Sans pondération, le projet « Créer une salle d'escalade à Lézignan » qui n'avait pas encore d'association lors du vote serait en deuxième place. Le projet « Acheter une joëlette pour oublier un instant le handicap » avec 93 adhérents seulement se serait placé devant le projet du Comité de l'Aude de tennis et ses plus de 5000 adhérents. Le projet « Offrir du matériel aux enfants de l'hôpital de jour » se serait retrouvé en 10^{ème} position, sans aucun adhérent, 5 rangs devant le projet de la MJC de Narbonne et ses 1955 adhérents.

Concernant, la pondération pour assurer au moins un lauréat par canton, quelques remarques :

- Être vigilant sur le canton de rattachement concernant le rayonnement du projet
- Expliciter encore plus clairement cette pondération dès le lancement du vote

Le vote

Une mobilisation pour voir se concrétiser des projets à portée collective et territoriale.



Parmi les votants ayant répondu à l'enquête, 57% ont soutenu un projet d'intérêt général et accessible au plus grand nombre, 51% un projet sur leur territoire de vie. Seulement 30% ont voté pour un proche ou une connaissance et enfin **17% ont choisi le projet d'une association dont ils sont adhérents.**

Un vote numérique sans difficulté pour la majorité des répondants (90%) mais un grand nombre de contribution à l'enquête demandant sa simplification.

Les principales difficultés d'accès à la plateforme sont liées à l'âge, au manque d'aisance avec le numérique, au fait de ne pas avoir accès à un ordinateur et/ou à une connexion internet.

L'obligation de création d'un compte et la nécessité de disposer pour chaque compte d'une adresse email sont également mentionnés, cela a posé des difficultés pour les familles utilisant une seule boîte mail.

Lisibilité et navigation sur la plateforme : difficulté pour avoir une vision globale des projets compte tenu de leur grand nombre, un moteur de recherche qui ne permet pas de cibler les projets demandés et des titres de projets pas assez explicites.

Concernant le vote, la crainte de « tricherie » avec des adresses mails fictives a été exprimée.

Engagement et citoyenneté

Un dispositif motivant

68% des répondants, **n'avaient jamais participé à des dispositifs ou des actions mis en place par le Département de l'Aude** avant ce budget participatif.

52% seraient prêts à s'engager dans d'autres démarches participatives mises en place par le Département.

Des porteurs prêts à participer de nouveau

A la question non obligatoire « **Si le Département mettait en place un nouveau budget participatif, déposeriez-vous à nouveau une idée ?** » : **73%** des répondants ont indiqué qu'ils seraient prêts à participer de nouveau.

I. LES ENSEIGNEMENTS DU 2^{ème} BUDGET PARTICIPATIF DE L'AUDE

Le sens de la démarche et les projets			
Les préconisations du BP1 pour le BP2	Le bilan du BP2		Les objectifs pour le BP3
	À valoriser	Points de vigilance	
<p>Mieux définir la notion d'intérêt général</p> <p>Plusieurs pistes complémentaires telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilité sociale, - La dimension collective des projets et initiatives - Le libre accès aux équipements financés... <p>A travailler en lien avec la commission de suivi.</p>	<p>Dans le règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des projets d'intérêt général, accessibles au plus grand nombre et de dimension collective - une démarche écoresponsable, pour contribuer à l'atteinte d'au moins 1 des 17 ODD de l'ONU <p>Des retours positifs de l'enquête : des votes motivés par l'envie de voir se concrétiser des projets à portée collective, territoriale, d'intérêt général.</p> <p>Des projets très transversaux, soucieux de l'environnement et de la question du handicap, du vivre ensemble, de l'accès à la culture et aux droits.</p>	<p>L'intérêt général est différemment interprété.</p> <p>Des avis divergents sur le lien entre cette notion et les types de dépenses éligibles comme les équipements ne bénéficiant qu'aux adhérents des associations porteuses</p> <p>Les thèmes où le nombre de projets déposés est majoritaire sont la transition écologique, le vivre ensemble et le sport Après le vote, le sport devient majoritaire et très peu de lauréats en culture.</p>	<p>Préciser la notion d'intérêt général au sens du budget participatif et accepter le fait que diverses interprétations existent</p> <p>Travailler sur cette notion avec avec la commission de suivi, donner des exemples de projets en expliquant en quoi ils sont d'intérêt général</p> <p>Préciser cette notion, par des notions complémentaires comme un projet l'<u>utilité sociale</u> qui satisfait au moins une des 3 conditions suivantes : soutien des personnes en situation de fragilité, lutte contre les inégalités et les exclusions, concourt au développement durable (<i>source ligue de l'enseignement</i>)</p> <p>Mieux communiquer sur les 17 ODD</p> <p>Réaffirmer la finalité non lucrative des projets de doivent pas avoir de but lucratif</p> <p>Préciser les conditions d'accès à ces projets</p>

Le sens de la démarche et les projets			
Les préconisations du BP1 pour le BP2	Le bilan du BP2		Les objectifs pour le BP3
	À valoriser	Points de vigilance	
<p>Cibler les initiatives citoyennes et les petits projets</p> <p>Abaisser le montant maximum des projets à 50 000 €</p> <p>Augmenter le nombre de lauréats</p>	<p>Un budget maximal par projet abaissé à 75 000 € au lieu des 100 000 €</p> <p>Des portages multi associatifs</p> <p>Quelques idées déposées, directement à l'intention du Département de l'Aude pour inspirer ses actions</p> <p>Des idées nées de rassemblement citoyens autour d'un projet collectif</p>	<p>L'abaissement du budget maximal par projet à 75 000 € n'a pas eu l'effet escompté : 27 lauréats au BP2 contre 32 au BP1</p> <p>Globalement des projets plus coûteux en particulier pour les lauréats</p> <p>Un sentiment d'inégalité des chances persiste entre les petites et grandes associations.</p> <p>La quasi-totalité des porteurs était déjà constituée en association.</p> <p>Des motivations des porteurs qui sont principalement liées par leur besoin financier pour pérenniser leurs actions.</p> <p>Le BP davantage perçu comme un dispositif financier complémentaire aux aides déjà assurées par le Département et non comme un outil citoyen.</p>	<p>Augmenter le nombre de lauréats et soutenir les projets peu coûteux</p> <p>Abaisser le budget maximal par projet</p> <p>Adapter les modalités du vote pour soutenir les projets inférieurs ou égaux à 20 000 €</p> <p>Adapter l'accompagnement des porteurs de projets</p> <p>Renforcer les compétences de l'équipe projet sur le volet de la gestion associative</p> <p>Renouveler et adapter la réunion de préparation au vote pour les porteurs de projets</p> <p>Créer des dynamiques sur les territoires pour renforcer les projets (temps d'animation et d'échanges entre porteurs de projet d'un même secteur géographique...), etc.</p>

Le sens de la démarche et les projets			
Les préconisations du BP1 pour le BP2	Le bilan du BP2		Les objectifs pour le BP3
	À valoriser	Points de vigilance	
Éclaircir la place des communes et des collectivités	<p>Des clarifications ont été intégrées au règlement :</p> <p>Le projet ne devra pas être éligible aux dispositifs départementaux de subvention encadrés par le règlement des aides aux tiers.</p> <p>Cofinancement possible uniquement si déjà acquis et si la part BP est majoritaire.</p> <p>Pour les projets portant sur des travaux à réaliser sur un terrain ou bâtiment n'appartenant pas à l'association : obligation de présenter un titre d'occupation d'une durée au moins équivalente à la durée d'amortissement de l'investissement. Un modèle de titre d'occupation travaillé avec le service juridique</p>	<p>Des projets découpés en tranches pour masquer leur coût réel.</p> <p>Lors de l'instruction des projets lauréats, il a été constaté que des projets nécessitaient l'intervention du financement d'une commune ou d'une intercommunalité pour être réalisé ce qui a généré d'importants retard dans leur réalisation.</p> <p>Le titre d'occupation établi s'est révélé avoir des limites notamment sur le sort des constructions et investissements en cas de non renouvellement de l'accord.</p> <p>De manière générale, les projets portants sur la modification d'un bien n'appartenant pas à l'association porteuse (commune ou particulier) ont été source de difficultés.</p>	<p>Adapter le règlement pour éviter ce type de projets</p> <p>Abaisser le budget maximal par projet</p> <p>Ne plus autoriser les cofinancements</p> <p>Exclure les projets portant sur des bâtiments dont les propriétaires sont des particuliers</p> <p>Imposer, dans le cas de projet portants sur la modification d'un bien n'appartenant pas à l'association porteuse (établissements publics uniquement), la transmission d'un titre officiel (bail, accord formel de modification, propriété foncière, etc.) pour entrer dans la liste des projets soumis au vote.</p>
Mieux garantir l'équité territoriale et géographique	<p>Au moins 1 lauréat par canton</p> <p>Une catégorie « Aude » pour les projets départementaux</p> <p>En l'absence de pondération, 4 cantons n'auraient pas eu de projets lauréats, il n'y aurait pas eu de projets jeunes et un seul projet culture</p>	<p>Une pondération parfois mal comprise</p> <p>Un rattachement parfois difficile des projets à un canton (zone d'influence du projet, itinérance...)</p> <p>Sentiment d'inégalité des chances entre les projets situés en zone rurale et en zone urbaine</p>	<p>Renouveler la pondération pour assurer au moins un lauréat par canton</p> <p>Maintenir une catégorie « Aude » pour les projets d'envergure départementale</p> <p>Maintenir la fusion des cantons urbains</p> <p>Être plus vigilant sur les cantons de rattachement</p>

La mobilisation			
Les préconisations du BP1 pour le BP2	Le bilan du BP2		Les objectifs pour le BP3
	À valoriser	Points de vigilance	
<p>Élargir la mobilisation</p> <p>Mobiliser les fédérations et associations d'éducation populaire pour relayer la mobilisation auprès des habitants</p> <p>Mettre en place des actions en direction des publics dits « éloignés »</p> <p>Travailler en direction de la jeunesse</p>	<p>Sollicitation par mail ou courrier des partenaires pour que le relais soit fait auprès de leurs usagers</p> <p>Élargissement au réseau social TikTok pour toucher un public jeune.</p>	<p>Action trop légère qui a consisté à informer plutôt qu'à mobiliser.</p> <p>Faible implication des publics jeunes et publics « éloignés » : L'enquête auprès des inscrits sur la plateforme et les contributions des groupes consultés ont révélé une faible mobilisation de ces publics.</p> <p>Une communication ouverte sur de nouveaux réseaux sociaux qui semble ne pas suffire.</p>	<p>Adopter une stratégie de mobilisation de proximité dans la ruralité et les quartiers prioritaires de la ville</p> <p>Faire un travail de sensibilisation et de préparation avec des structures œuvrant auprès des publics éloignés</p> <p>S'appuyer sur des structures relais comme les centres sociaux, les résidences habitat jeune, etc. pour créer des points d'accès à la démarche sur le territoire pour s'informer, pour être accompagné, pour participer</p> <p>Se donner les moyens de mesurer la mobilisation des différents publics (âge, statut) pour adapter les actions</p> <p>Faire du BP un outil d'éducation à la citoyenneté, de développement du sens critique</p> <p>Mieux communiquer sur les réunions Fabriques des idées</p> <p>Conduire un travail avec les 8 comités locaux du CDJ</p>

Le vote			
Les préconisations du BP1 pour le BP2	Le bilan du BP2		Les objectifs pour le BP3
	À valoriser	Points de vigilance	
<p>Simplifier la démarche de vote et augmenter le nombre de votants</p> <p>Proposer le vote « papier » (urnes dans les mairies, ...)</p> <p>Changer la période de vote en évitant la période estivale</p> <p>Maintenir l'obligation du vote pour plusieurs projets</p> <p>Augmenter les contrôles ou conserver le système d'engagement sur l'honneur des votants</p> <p>Apporter un accompagnement renforcé aux porteurs de projets sur la phase de l'appel aux votes</p>	<p>Un nombre de votant doublé</p> <p>Une réunion de préparation à la campagne de vote : « Comment communiquer sur mon projet » qui a largement mobilisé les porteurs de projets</p> <p>Un relais très important dans la presse locale à travers les correspondants locaux</p> <p>Une visioconférence d'initiation aux réseaux sociaux</p> <p>Des documents chartés à disposition des porteurs sur la plateforme</p> <p>Des actions de mobilisation au vote à valoriser</p>	<p>Un vote exclusivement numérique parfois mal vécu par les personnes ayant des difficultés à utiliser ou à accéder au numérique</p> <p>Des questionnements sur le fait de devoir voter pour plusieurs projets</p> <p>Des suspicions sur l'utilisation massive de mails temporaires</p>	<p>Limiter la fracture numérique en développant des guichets de vote numérique sur le territoire : accès à un ordinateur, à une connexion à internet, à un soutien humain...</p> <p>Proposer des modalités de vote pour soutenir les projets peu couteux</p> <p>Améliorer l'interface et l'usage de la plateforme numérique de participation</p> <p>Proposer un système de favoris pour pouvoir faire une présélection des projets</p> <p>Renouveler, adapter et communiquer sur la journée de préparation à la campagne de vote pour les porteurs de projets</p>

ANNEXE

La liste des lauréats du 2 ^{ème} budget participatif de l'Aude					
Association	Projet	Thème	Canton	Nombre de voix	Montant
Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'aude	Création d'un ilot de biodiversité pour sauver les abeilles et les pollinisateurs	Transition écologique	CARCASSONNE 2 RURAL	1516	75 000 €
Club Lézibloc	Créer une salle d'escalade à Lézignan	Sport	LE LEZIGNANAIS	1202	75 000 €
Rugby Club de l'Alaric	Un véhicule électrique pour le rugby féminin	Sport	LA MONTAGNE D'ALARIC	1037	51 412 €
L'Enjambée Leucatoise	Acheter une joëtte pour oublier un instant le handicap !	Sport	LES CORBIERES MEDITERRANEE	824	7 197 €
Les amis du patrimoine d'Alaigne	Les chemins de l'eau d'Alaigne	Tourisme et patrimoine	LA PIEGE AU RAZES	771	60 000 €
Développement Durable en Corbières et Minervois	Fleurir les Corbières	Transition écologique	LES CORBIERES	758	50 053 €
Olympique corbières Sud minervois	Achat de 2 mini-bus pour l'Olympique corbières sud minervois	Sport	LE SUD MINERVOIS	749	75 000 €
Mon grand frère de la Lune	Acheter et Offrir du matériel adapté aux enfants de l'hôpital de jour	Vivre ensemble	NARBONNE VILLE	728	2 816 €
Terre de passage	Un observatoire dans une église désacralisée : un petit coin pour un grand angle !	Tourisme et patrimoine	LA REGION LIMOUXINE	721	75 000 €
Aude Nature	Des printemps pleins d'Hirondelles	Transition écologique	NARBONNE 2 RURAL	691	3 213 €

Association	Projet	Thème	Canton	Nombre de voix	Montant
Villegailhenc Aragon Rugby League (VARL) XIII	Un lieu de vie pour les sportifs	Sport	LA VALLEE DE L'ORBIEL	668	74 968 €
Club de plongée Chaurien	La plongée un sport pour tous	Sport	LE BASSIN CHAURIEN	612	75 000 €
Entente Tennistique Malepère	Construction de deux courts de padel	Sport	CARCASSONNE 3 RURAL	584	75 000 €
La Goutarende	Rendre accessible l'équitation aux personnes porteuses de handicap	Sport	LA MALEPERE A LA MONTAGNE NOIRE	540	38 427 €
Le Moulin de Galié	Soutenir la transition alimentaire et énergétique dans notre vallée en réhabilitant le moulin de Galié	Transition écologique	LA HAUTE VALLEE DE L'AUDE	527	71 808 €
La Grange Ô Z'Arts	Réhabiliter une ancienne cave viticole pour la transformer en un lieu de culture pour tous	Culture	LES BASSES PLAINES DE L'AUDE	496	75 000 €
Foyer des jeunes et de l'éducation populaire de Puichéric	Achats 2 mini-bus pour le Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire de Puichéric	Sport	LE HAUT MINERVOIS	495	75 000 €
Force Nature 11	Acheter un véhicule pour récolter les déchets dans les espaces naturels	Transition écologique	AUDE	466	39 623 €

Association	Projet	Thème	Canton	Nombre de voix	Montant
Café associatif de Carcassonne	Ouvrir un Tiers-Lieu Associatif sur Carcassonne	Vivre ensemble	CARCASSONN VILLE	403	75 000 €
MJC Montredon-des-Corbières	Créer un accueil jeun 11 - 17 ans et plus	Jeunesse	NARBONNE 1 RURAL	315	59 141 €
Tennis Club Lézignan	Création d'un terrain de padel	Sport	LE LEZIGNANAIS	951	65 292 €
Comité de l'Aude de Tennis	Créer un espace de terrains de beach tennis	Sport	LA MONTAGNE D'ALARIC	772	63 404 €
Association les Poneys Vermeilles	Renforcer les actions de sauvetage équin	Tourisme et patrimoine	LES CORBIERES MEDITERRANEE	761	75 000 €
Sporting Club Leucate Corbières Méditerranée XV	De l'équipement pour une équipe de rugby inclusive	Sport	LES CORBIERES MEDITERRANEE	663	38 126 €
MJC Narbonne	« L'Annexe » lieu de pratiques culturelles	Culture	NARBONNE VILLE	647	75 000 €
MJC Gruissan	Un tiers lieu à Gruissan	Vivre ensemble	NARBONNE 2 RURAL	635	21 225 €
Friches et paysages	Réhabiliter les terrasses en friche face aux étangs de Peyriac-de-Mer	Transition écologique	LES CORBIERES MEDITERRANEE	604	28 295 €

**BUDGET PARTICIPATIF #2
2022 – 2023**

Le bilan



Département de l'Aude